

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

MOREAU, Catherine

Le Répertoire de vedettes-matière
de Laval, les Listes-autorité BPI
et la Liste des vedettes-matière
de la Bibliothèque Nationale :
historique, structure, gestion.

ANNEE : 1982

18ème PROMOTION.

1982 / 52



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE.

MOREAU (Catherine). - Le Répertoire de vedettes-matière de Laval, les Listes-autorité BPI et la Liste des vedettes-matière de la Bibliothèque Nationale : historique, structure, gestion : mémoire / présenté par Catherine Moreau.
- Villeurbanne : ENSB, 1982. - 107 f. ; 30 cm.

Mémoire ENSB : Techniques documentaires : Villeurbanne : 1982.

- Vedettes-matière, répertoire.

Etude de trois listes de vedettes-
matière : le Répertoire de vedettes-ma-
tière de Laval, les Listes-autorité BPI
et la Liste de vedettes-matière de la
Bibliothèque nationale. Historique, struc-
ture des listes, problèmes posés par l'a-
daptation du répertoire canadien en Fran-
ce, gestion des deux listes françaises.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..... p. 1

PREMIERE PARTIE : HISTORIQUE.

I. LIBRARY OF CONGRESS SUBJECT HEADINGS.....	p. 3
II. LE REPERTOIRE DE VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL.....	p. 6
III. LES LISTES-AUTORITE BPI.....	p. 10
IV. LA LISTE DES VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE.....	p. 13

DEUXIEME PARTIE : STRUCTURE DU REPERTOIRE LAVAL ET DES LISTES-AUTORITE BPI.

I. PRINCIPES DE CREATION DES VEDETTES.....	p. 15
1. La terminologie.....	p. 15
2. L'ordre des termes.....	p. 16
3. La spécificité.....	p. 18
4. L'emploi du singulier et du pluriel.....	p. 19
II. FORME DES VEDETTES.....	p. 20
III. STRUCTURE DES LISTES : REPERTOIRE LAVAL ET LISTE-AUTORITE NOMS COMMUNS DE LA BPI.....	p. 22
1. Notes et renvois.....	p. 22
2. Subdivisions.....	p. 26
3. Interclassement des vedettes.....	p. 36
IV. LA LISTE-AUTORITE NOMS PROPRES DE LA BPI.....	p. 38
1. Forme des vedettes noms propres.....	p. 39
2. Règles d'interclassement des vedettes dans la liste-autorité noms propres.....	p. 44

TROISIEME PARTIE : COMPARAISON DES REPERTOIRES.

I. PROBLEMES DE VOCABULAIRE.....	p.	47
1. Les canadianismes.....	p.	47
2. Les anglicismes.....	p.	49
3. Accroissement des notes sémantiques sous les vedettes.....	p.	52
4. Modification du libellé de certaines vedettes.....	p.	53
5. Adaptation des vedettes au contexte français..	p.	54
II. PROBLEMES DE STRUCTURE.....	p.	56
III. REGROUPEMENT DE VEDETTES.....	p.	61
IV. LES VEDETTES DE LITTERATURE ET DE LANGUE.....	p.	65
1. Les vedettes de littérature.....	p.	65
2. Les vedettes de langue.....	p.	68
V. LES VEDETTES DE DROIT.....	p.	70

QUATRIEME PARTIE : GESTION DES LISTES-AUTORITE.

I. GESTION DES LISTES-AUTORITE BPI ET DU CATALOGUE MATIERES.....	p.	77
1. Les Listes-autorité.....	p.	77
2. Le catalogue matières.....	p.	83
3. Problèmes posés par la gestion des listes-autorité et du catalogue matières.....	p.	84
4. Règles d'interclassement et harmonisation des vedettes dans le projet de catalogue autorité.....	p.	89
II. GESTION DE LA LISTE DES VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE.....	p.	98
<u>CONCLUSION</u>	p.	101
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p.	103

LISTE DES ANNEXES

INTRODUCTION.

A l'heure où l'on parle de plus en plus de réseaux automatisés de bibliothèques nécessitant l'adoption de règles communes normalisées de catalogage et de formats informatiques compatibles entre eux, il n'existe en France aucun répertoire de vedettes-matière correspondant au "Library of Congress Subject Headings" aux Etats-Unis ou au "Répertoire de vedettes-matière" de la Bibliothèque de l'Université Laval au Québec, qui servent de norme pour l'établissement des vedettes-matière à la plupart des bibliothèques du pays. Même la Bibliothèque nationale n'avait pas jusqu'en 1980 de fichier d'autorité. Les règles de catalogage matière utilisées en France sont en général celles recommandées par la norme Z 44-070, mais celle-ci n'étant pas très précise, elles sont appliquées avec plus ou moins de rigueur selon les bibliothèques.

C'est pourquoi il nous a semblé intéressant, alors que la création de fichiers d'autorité est une des préoccupations des bibliothécaires aujourd'hui, d'étudier la façon dont fut élaborée une liste-autorité, celle de la Bibliothèque publique d'information, ainsi que les difficultés rencontrées lors de la création de la liste et les problèmes posés par sa gestion.

Lors de la création à la Bibliothèque publique d'information du catalogue matières, il apparut nécessaire aux bibliothécaires de partir d'un fichier d'autorité existant, car l'importance du fonds ne permettait pas de laisser chacun créer au jour le jour ses vedettes-matière sous peine d'aboutir à une totale anarchie dans le catalogue. Le répertoire de vedettes-matière choisi comme modèle fut celui de la Bibliothèque de l'Université Laval à Québec, qui était lui-même la traduction plus ou moins adaptée de "Library of Congress Subject Headings".

Depuis 1980, la Bibliothèque nationale crée elle aussi ses vedettes-matière en s'inspirant des trois répertoires cités.

Lorsqu'il fallut adapter le Répertoire Laval à la BPI, les bibliothécaires eurent à surmonter un certain nombre de difficultés qu'ils résolurent en s'éloignant parfois des solutions adoptées par les bibliothécaires de Laval. La comparaison de la structure des deux listes et de certains types de vedettes permet de prendre conscience des différences qui existent entre les deux répertoires.

Les bibliothécaires de la BPI eurent également au bout de quelque temps à se mesurer à des problèmes de gestion des listes-autorité et des catalogues, ce qui les obligea à envisager la possibilité de se doter d'un fichier d'autorité unique dans lequel les vedettes seraient communes au catalogue auteurs et au catalogue matières. Une étude fut menée, qui porta à la fois sur les règles d'intercalation et sur la syntaxe et la forme des vedettes.

Il ne s'agit pas ici de montrer un modèle de fichier d'autorité. Ni les bibliothécaires de l'Université Laval, ni ceux de la BPI, ni ceux de la BN ne prétendent que l'outil qu'ils ont élaboré est parfait. Il s'agit, dans la mesure où le Répertoire de vedettes-matière Laval est l'un des éléments d'un fichier d'autorité automatisé, où les Listes-autorité BPI et la Liste des vedettes-matière de la BN risquent de le devenir, de montrer ce que peut être l'élaboration d'un répertoire de vedettes-matière faisant autorité et sa gestion dans trois grandes bibliothèques francophones.

PREMIERE PARTIE : HISTORIQUE.

- I. LIBRARY OF CONGRESS SUBJECT HEADINGS
- II. LE REPERTOIRE DE VEDETTES-MATIERE
DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL
- III. LES LISTES-AUTORITE BPI
- IV. LA LISTE DES VEDETTES-MATIERE
DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

L'ancêtre des listes de vedettes-matière qui font l'objet de cette étude est le "Library of Congress Subject Headings", né au début du vingtième siècle aux Etats-Unis. Le "Répertoire de vedettes-matière" de la Bibliothèque de l'Université Laval au Québec a vu le jour au début des années soixante, la "Liste-autorité" de la Bibliothèque Publique d'Information en 1974 et la dernière-née, la "Liste des vedettes-matière" de la Bibliothèque Nationale, date de 1980. La genèse de ces quatre listes permet de saisir les liens qui existent entre elles.

I. LIBRARY OF CONGRESS SUBJECT HEADINGS (L.C.S.H.)

Dans leur grande majorité, les vedettes-matière utilisées dans les catalogues alphabétiques de sujets des bibliothèques américaines s'inspirent des règles énoncées par Charles Ami Cutter dans son ouvrage "Rules for a dictionary catalog", dont la première édition parut aux Etats-Unis en 1876, la quatrième et dernière en 1904.

Deux problèmes essentiels se posaient à la fin du dix-neuvième siècle aux bibliothécaires américains concernant le catalogue alphabétique de sujets : le choix de la vedette et la dispersion des sujets qu'entraîne l'ordre alphabétique. Cutter s'intéressa surtout au premier de ces problèmes. Son ouvrage eut une influence considérable sur les fondateurs de la Library of Congress. Ceux-ci, ainsi que leurs successeurs et la majorité des bibliothécaires américains furent d'accord avec Cutter pour rejeter le catalogue systématique au profit du catalogue alphabétique de matières. L'entrée directe à la vedette-matière permettait un accès plus rapide en évitant de recourir à un index alphabétique, ce qui aurait été nécessaire avec un catalogue systématique. En outre, le catalogue alphabétique de matières permettait de regrouper sous un seul terme les différents aspects d'un même sujet, ce qui est impossible dans un catalogue systématique basé sur une division par disciplines.

En 1897, la Library of Congress s'installa dans ses locaux définitifs. Dès cette date, les bibliothécaires commencèrent à compiler les vedettes-matière attribuées aux livres du fonds de la Bibliothèque. La première édition de "Library of Congress Subject Headings" parut en 1914, puis les éditions se succédèrent.

Au départ, le "Subject Headings" avait été conçu pour le seul usage de la Library of Congress. Il était fait pour indexer des monographies dans une bibliothèque encyclopédique. En 1901, la Library of Congress commença à imprimer ses fiches et à les diffuser dans les autres bibliothèques américaines. Ainsi, certaines bibliothèques des Etats-Unis se mirent elles aussi à utiliser les vedettes créées par la Library of Congress. Ces vedettes sont aujourd'hui adoptées par toutes les bibliothèques américaines encyclopédiques et publiques et ont pour celles-ci valeur de norme. Il faut d'ailleurs souligner la contradiction entre le caractère empirique de l'élaboration de cette liste au départ et le caractère de norme qu'elle a fini par acquérir. En 1972, il existait 25000 souscripteurs aux fiches de la Library of Congress aux Etats-Unis et 12000 dans d'autres pays. Certains ouvrages de références bibliographiques tels "Subject guide to books in print" ou "African books in print" utilisent les vedettes-matière de la Library of Congress.

Cette extension de l'usage des vedettes-matière créées par la Library of Congress fut encore accentuée par la production de bandes magnétiques sur lesquelles sont stockées les notices bibliographiques établies par la Library of Congress avec leurs vedettes-matière. Ces bandes sont dans le format MARC, ce qui permet l'échange avec les pays ayant adopté le même format. En 1975, 90 bibliothèques ou agences bibliographiques étaient abonnées à ces bandes. Parmi elles, beaucoup avaient adopté les principes de catalogage de la Library of Congress. C'était le cas en particulier des bibliothèques qui adhéraient au réseau TELECAT / UNICAT, réseau dont faisait partie la Bibliothèque de l'Université Laval.

La huitième édition du Subject Headings, parue en 1975, contenait les vedettes créées par la Library of Congress jusqu'à la fin de 1973. Ensuite parurent des suppléments : le premier, datant de 1977, contenait les vedettes créées entre 1974 et 1976 ; les suivants, à parution trimestrielle, furent refondus chaque année pour former un volume annuel de supplément.

La neuvième édition du Subject Headings fut publiée en 1980. Il existe également une version sur microfiches datant de 1980.

Une adaptation du "Subject Headings" a été faite par les petites bibliothèques américaines. Il s'agit de "Sears' List of Subject Headings". La première édition datait de 1923, la dixième est parue en 1970. Cette liste, utilisée aux Etats-Unis par les petites bibliothèques de lecture publique, est une version simplifiée du "Subject Headings".

Les vedettes-matière de la Library of Congress servent aujourd'hui à indexer tous les media autres que les livres possédés par la bibliothèque, en plus des livres.

II. LE REPERTOIRE DE VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL :

Il y a vingt ans n'existait aucun répertoire de vedettes-matière en français assez important et structuré pour permettre d'indexer un fonds tel que celui de la Bibliothèque de l'Université Laval au Québec. C'est pourquoi celle-ci décida d'élaborer son propre répertoire. Pour ce faire, elle se mit à traduire et adapter en français les vedettes de "Library of Congress Subject Headings", répertoire conçu pour un fonds encyclopédique. Afin d'indexer les monographies traitant de sujets spécialisés, elle s'inspira de répertoires tels que "Medical Subject Headings" (Me SH) pour les vedettes de médecine, "Catholic Subject Headings" pour les vedettes de religion. La "Liste de vedettes-matière" de Biblio lui servit également de référence.

Ce répertoire était à l'origine destiné à être utilisé par le seul service de catalogage de la Bibliothèque de l'Université Laval. Au fur et à mesure que parurent les éditions successives du répertoire, de nombreuses bibliothèques canadiennes demandèrent à pouvoir l'utiliser.

En 1969, la Bibliothèque de l'Université de Montréal proposa sa collaboration. Elle soumettait à la Bibliothèque de l'Université Laval les vedettes dont elle souhaitait l'intégration au répertoire. A partir de la sixième édition, le répertoire comprit également les vedettes-matière créées par la Bibliothèque de l'Université de Montréal. Un gros travail de révision et de mise à jour du vocabulaire fut entrepris pour la septième édition de 1972. De nombreuses vedettes superflues, des synonymes furent éliminés du répertoire tandis qu'un grand nombre de vedettes nouvelles y faisait son apparition. Le vocabulaire élargi permettait d'indexer à peu près tous les documents dans toutes les disciplines. La sixième édition contenait 30 250 vedettes, la septième 39 284.

En 1974, la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) adopta elle aussi le Répertoire de vedettes-matière de Laval comme liste officielle et se mit à collaborer avec les deux autres bibliothèques.

En Mai 1975, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) abandonna son catalogue systématique basé sur la classification de la Library of Congress et opta pour la constitution d'un catalogue alphabétique de sujets. Au lieu de fermer le catalogue et d'en commencer un nouveau, elle convertit les indices systématiques en vedettes-matière.

L'adoption du "Répertoire de vedettes-matière" de Laval par la BNQ fut conditionnée par l'intégration de celle-ci au réseau TELECAT / UNICAT, réseau de télécatalogage coopératif de l'O.U.L.C.S. (Ontario Universities Library Cooperative System). Ce réseau était un consortium canadien qui en 1978 comprenait 19 bibliothèques québécoises et ontariennes. Les bibliothèques faisant partie de ce consortium étaient des usagers d'UTLAS.

L'adhésion à ce réseau nécessitant le choix d'une forme commune d'analyse documentaire entre les bibliothèques participantes, le "Répertoire de vedettes-matière" de Laval devint en 1976 la norme à l'intérieur du réseau pour l'indexation matière dans les bibliothèques francophones. La même année, la BNQ, l'Université de Montréal et l'Université Laval se mirent d'accord sur un protocole de collaboration en vue de l'élaboration du "Répertoire de vedettes-matière".

La huitième édition de ce répertoire, parue en 1976, est utilisée par de nombreuses bibliothèques canadiennes ainsi que par des centres de documentation. Ce répertoire est une liste de descripteurs contrôlés, adaptés principalement de deux listes de langue anglaise, "Library of Congress Subject Headings" et "A List of Canadian Subject Headings", mais s'inspirant également de "Medical Subject Headings", "Catholic Subject Headings" ainsi que la "Liste des vedettes-matière" de Biblio. Les bibliothécaires de la Section de l'analyse documentaire de la Bibliothèque de l'Université Laval traduisent de l'anglais les vedettes

en fonction des besoins des bibliothèques qui utilisent la liste. Le Répertoire sert à l'heure actuelle de norme pour "Canadiana" qui est la bibliographie nationale courante publiée par la BNC, pour la bibliographie nationale du Québec et pour les bibliothèques faisant partie du réseau TELECAT / UNICAT. La huitième édition du répertoire compte environ 50 000 entrées, vedettes et renvois-guide.

En 1976, parut également un "Index anglais-français" des termes utilisés dans la huitième édition du Répertoire. Cet index permet de connaître la traduction adoptée en français d'une vedette en anglais.

Un supplément à la huitième édition paraît régulièrement depuis septembre 1978. Ce supplément est le résultat d'un travail entrepris conjointement par la Section de l'analyse documentaire de la Bibliothèque de l'Université Laval et la Direction du catalogage de la Bibliothèque nationale du Canada. La Bibliothèque de l'Université Laval crée les vedettes-matière et les transmet à la BNC qui les intègre à son système automatisé de fichier d'identification. Ce supplément est produit par ordinateur et se présente sous la forme de microfiches COM. Il comprend d'une part les vedettes-matière en français et leurs renvois, d'autre part deux index : un index français-anglais et un index anglais-français des termes utilisés. La parution est trimestrielle. Les microfiches comprennent les vedettes-matière créées ou modifiées depuis l'édition sur papier de 1976 et sont cumulatives entre elles. Une liste des vedettes et des renvois supprimés de la huitième édition parut en même temps que le premier supplément, mais depuis lors Laval ne signale plus les vedettes supprimées, ce qui est parfois gênant.

En 1979, la Bibliothèque de l'Université Laval et la BNQ firent paraître une version française de l'Introduction à la huitième édition de Library of Congress Subject Headings. Cette "Introduction" est en réalité un guide d'utilisation des vedettes-matière et des différentes subdivisions. La version publiée par les bibliothèques canadiennes n'est pas une simple traduction littérale de la version américaine, elle mentionne également les règles utilisées par Laval dans l'emploi de telle ou telle subdivision.

Il existe une version sur microfiches du catalogue matières de la Bibliothèque de l'Université Laval, mais ces microfiches ont l'inconvénient de ne pas comporter le rappel de vedettes sous la notice catalographique.

La Bibliothèque de l'Université Laval fait à l'heure actuelle partie du réseau automatisé de catalogage partagé UTLAS (University of Toronto Library Automation System).

III. LES LISTES-AUTORITE BPI :

Jusqu'en 1974, la BPI avait, en ce qui concernait l'indexation des monographies, un service appelé "Service de la recherche documentaire automatisée". Les personnes qui y travaillaient attribuaient aux livres des indices qui furent tout d'abord de simples indices CDU, mais auxquels on ajouta bientôt un libellé en clair. Ce travail était effectué dans l'optique d'une recherche documentaire automatisée avec interrogation en ligne des catalogues. Ces indices ne furent jamais entrés en ordinateur. Au printemps 1974, il fut décidé de remplacer ces indices par des vedettes-matière afin de créer un catalogue matières. Une personne du Service de la recherche documentaire fut envoyée à la Bibliothèque nationale pour y étudier les répertoires de vedettes-matière en français existants. En réalité, le choix en ce domaine était très restreint. Après l'étude du catalogue matières de la BN et du Répertoire de vedettes-matière de Laval, le choix se porta sur ce dernier. Il avait l'avantage de constituer un catalogue encyclopédique en français déjà structuré, comportant les renvois des vedettes et les rejets, alors que le catalogue matières de la BN n'était pas accompagné d'un fichier d'autorité. Un exemplaire du Répertoire Laval fut emprunté à la BN.

En septembre 1974, une autre personne fut chargée d'étudier le Répertoire Laval et son adaptation à la BPI. Elle demanda une personne du Service de la recherche documentaire pour l'aider dans ce travail. Pendant un mois, les deux bibliothécaires indexèrent des livres à l'aide du Répertoire Laval afin de se rendre compte des problèmes que pouvait poser l'emploi des vedettes Laval dans certaines disciplines, d'estimer le nombre de canadianismes et d'anglicismes, et d'évaluer l'étendue du vocabulaire. La Bibliothèque de l'Université Laval, de par son statut de bibliothèque universitaire ne possède en effet pas toutes les catégories d'ouvrages. Cependant, son support, le "Library of Congress Subject Headings", ne fait pas d'exclusion.

Du 6 au 16 Octobre 1974, deux personnes de la BPI effectuèrent un voyage d'étude à Québec. Sur place, elles étudièrent

l'organisation de la Bibliothèque de l'Université Laval ainsi que son catalogue sur fiches et le système de catalogage coopératif avec d'autres bibliothèques canadiennes. Elles firent également des exercices pratiques sur des ouvrages afin de se familiariser avec le principe du catalogue matières. Avant de regagner la France, elles mirent sur pied les modalités de la coopération entre la BPI et la Bibliothèque de l'Université Laval. Cette coopération devait porter sur :

- L'envoi par Laval à la BPI de l'édition de 1972 de son Répertoire de vedettes-matière et de la bande magnétique correspondante.

- L'envoi régulier par Laval des mises à jour.

- Les réponses de la BPI aux problèmes de vocabulaire que lui soumettrait Laval.

Il s'agissait à cette époque pour les bibliothécaires de la BPI de cataloguer 300 000 ouvrages avant l'ouverture prévue pour la fin de l'année 1976.

Le Service du catalogue matières fut créé le premier novembre 1974. Il était composé en majorité de personnes venant du Service de la recherche documentaire automatisée. On organisa une formation des responsables dans les différents domaines d'acquisition de livres afin de les initier au catalogue matière. L'indexation des livres put donc commencer.

Parallèlement, les responsables du Service du catalogue matières, en coopération avec les informaticiens du Service informatique du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou établirent les règles d'écriture et de ponctuation permettant l'édition du catalogue matières par le système informatique BIKAS (Bielefelder Katalogisierung system) choisi pour le catalogue auteurs. Elles mirent également au point l'édition des listes-autorité. Cette édition était gérée indépendamment du système BIKAS et selon un programme informatique simple par un informaticien, M. Kantor-Lakir. De là le nom de "listes Kantor" que les bibliothécaires de la BPI leur donnèrent. Ces listes-autorité

devaient comprendre deux listes séparées, une pour les noms communs et une pour les noms propres, imprimées en caractères pauvres.

Une autre liste fut créée, qui comprenait les mises à jour envoyées par Laval. Cette liste demandait un gros travail aux bibliothécaires de la BPI. Laval envoyait en effet ses créations, modifications et suppressions sous forme de fiches photocopiées sur des feuilles de papier dans n'importe quel ordre. Il fallait découper ces photocopies, puis effectuer un tri parmi elles. Les fiches retenues étaient saisies sur une bande magnétique. Le listing produit était corrigé afin de remédier aux erreurs d'intercalation. En septembre 1978, l'envoi par la Bibliothèque de l'Université Laval de son premier supplément sur microfiches supprima ce travail long et fastidieux.

Les premières listes-autorité parurent sur listings en mars 1975.

La première édition reliée de la Liste-autorité noms communs parut en décembre 1976 juste avant l'ouverture au public de la bibliothèque. La deuxième édition parut en 1978, la troisième en janvier 1979, la quatrième en février 1980 et la cinquième en avril 1981. A partir de la troisième édition, les listes-autorité furent réalisées par photocomposition. Ces listes étaient en caractères pauvres.

La cinquième édition de la Liste-autorité noms communs contient 27 940 vedettes. Un supplément sur listing de février 1982 contient 430 vedettes.

La première édition reliée de la Liste-autorité noms propres parut en décembre 1976, la seconde en janvier 1979, la troisième en juillet 1980 et la quatrième en décembre 1981.

IV. LA LISTE DES VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE :

En 1980, il existait à la Bibliothèque nationale un catalogue matières sur fiches dont la dernière tranche commençait en 1960. Les vedettes de ce catalogue s'inspiraient des règles édictées dans la norme Z 44.070 et se faisaient à elles-mêmes autorité. Très analytique, le vocabulaire n'était pas assez contrôlé du fait qu'il n'existait parallèlement aucun fichier d'autorité. Ce fichier matières était devenu peu à peu très difficile à gérer.

Eu égard aux projets d'automatisation qui se développaient dans les bibliothèques, les bibliothécaires du service du catalogue matières de la BN étudièrent divers systèmes automatisés d'indexation, dont le système PRECIS de la British Library et le système SIBIL à Lausanne. Sachant que la BPI avait adopté les principes d'indexation du Répertoire des vedettes-matière de Laval, seul répertoire de vedettes-matière encyclopédique et en français existant, la BN prit contact avec la BPI à la fin de 1979 avant de décider d'adopter le système de catalogue matière de Laval.

Pour commencer le travail, le personnel de la BN disposait de la liste-autorité imprimée de la BPI, mais pas de ses mises à jour qui sont éditées sous forme de listings à usage interne. En Mars 1980, M. Gascon, chef de la division de l'analyse documentaire à la Bibliothèque de l'Université Laval vint à la BN afin d'expliquer le système des vedettes-matière aux bibliothécaires qui, auparavant, s'étaient plongés dans l'étude du Répertoire de vedettes-matière de Laval afin de pouvoir lui poser des questions précises. Les personnes appartenant au Service du catalogue matières commencèrent à indexer les livres en créant des vedettes sur le modèle de celles de Laval à partir du numéro 13 de 1980 de la Bibliographie de la France. Parallèlement, elles élaborèrent des règles pour la création des noms propres.

Fin novembre 1980, une des responsables du Service du catalogue matières de la BN fit un séjour de quinze jours à la Bibliothèque de l'Université Laval pour étudier avec les bibliothécaires canadiens les problèmes qui s'étaient posés lors de la création des premières vedettes.

La BN entre temps avait pris contact avec une société de services afin d'établir les programmes informatiques qui permettraient la gestion de la liste. Un programme de gestion et d'édition de la liste des vedettes-matière fut mis au point.

Les premières fiches comportant les vedettes créées et leurs renvois furent saisies en novembre 1980. La première liste de vedettes sur listing parut au début de juin 1981. Elle comprenait environ 20 000 notices d'autorité. Les bibliothécaires décidèrent une relecture complète de cette liste. Ce travail assez considérable qui dura trois mois, de septembre à décembre 1981, fut effectué par roulement entre les équipes. Dans un souci de cohérence et d'épuration de la liste, certaines subdivisions, qui avaient été entrées systématiquement sous toutes les vedettes auxquelles elles s'appliquaient, furent regroupées dans une liste séparée.

Fin février 1982 parurent les premières microfiches comportant la liste des vedettes-matière de la Bibliothèque nationale. Cette liste comprend dans un ordre alphabétique unique les noms propres et les noms communs. En raison du coût que représente une édition sur papier la Liste des vedettes-matière de la BN sera éditée trimestriellement sur microfiches. Ces microfiches seront cumulatives. Des éditions sur listings sont réalisées pour le travail dans les services intérieurs de la BN. A l'heure actuelle, les microfiches ne sont diffusées que dans les services de la BN qui ont à établir des vedettes-matière, comme le Service des publications officielles ou le Service des langues. La Liste des vedettes-matière ne sert pas jusqu'ici à indexer d'autres media que les livres. Il est prévu de publier en 1982 un index matière aux notices catalographiques de la Bibliographie de la France.

La Liste des vedettes-matière sur microfiches, dans un premier temps, servira essentiellement aux personnes chargées d'assurer le service public. Elle pourrait également être mise à la disposition des lecteurs pour leur permettre une consultation plus facile du fichier matières commencé en 1980.

DEUXIEME PARTIE : STRUCTURE DU REPERTOIRE LAVAL
ET DES LISTES-AUTORITE BPI.

- I. PRINCIPES DE CREATION DES VEDETTES.
- II. FORME DES VEDETTES.
- III. STRUCTURE DES LISTES : REPERTOIRE LAVAL ET LISTE-AUTORITE
NOMS COMMUNS DE LA BPI.
- IV. LA LISTE-AUTORITE NOMS PROPRES DE LA BPI.

Ce sont les règles énoncées par Charles Ami Cutter dans "Rules for a dictionary catalog" en 1876 qui ont servi de point de départ à l'élaboration des vedettes-matière à la Library of Congress. Ces règles, établies en fonction de la production imprimée de la fin du dix-neuvième siècle ont évolué en fonction des besoins nouveaux qui se créaient, mais ont cependant toujours gardé un certain retard sur eux. Ce retard était dû en partie à la lourdeur de l'instrument, les collections de la Library of Congress comprenant la majeure partie des monographies qui paraissent dans le monde. Ces règles furent suivies avec plus ou moins de rigueur par les trois répertoires de vedettes-matière que sont le Subject Headings, le Répertoire de vedettes-matière Laval et la Liste-autorité BPI.

I. PRINCIPES DE CREATION DES VEDETTES.

1. La terminologie :

Cutter recommandait l'emploi du "langage naturel". Par cette expression, il entendait les termes généralement admis par les gens instruits et cultivés. Ce principe fut conservé par les bibliothécaires de la Library of Congress. Pour qu'un terme soit admis dans le "Subject Headings", il faut qu'il ait été établi et validé en fonction de son acception dans des ouvrages de références ou des dictionnaires terminologiques sur le sujet. La forme du terme choisie doit tenir compte de l'usage le plus répandu chez les spécialistes de la discipline, ce qui doit permettre d'éviter les termes transitoires ou ambigus. Malheureusement, pour qu'un terme apparaisse dans des dictionnaires terminologiques, il faut qu'il ait cessé d'être nouveau, que son sens ait été fixé, ce qui pose des problèmes, dans les domaines où le vocabulaire évolue rapidement ou dans les domaines de création récente.

Les bibliothécaires de Laval ont adopté le même principe et exigent des références pour toute nouvelle création. Le retard que présente parfois le vocabulaire employé dans le Répertoire Laval sur le vocabulaire en usage est dû à l'application stricte de ce principe et au fait que le service de traduction des vedettes de Laval travaille pour plusieurs bibliothèques.

Les bibliothécaires du service du catalogue matières de la BPI s'efforcent également de toujours trouver des sources autorisées lorsqu'ils créent une vedette. Mais si le mot qu'ils veulent entrer en vedette ne figure encore dans aucun dictionnaire spécialisé, ils préfèrent créer un terme couramment employé plutôt qu'un terme vieilli.

Toujours selon Cutter, le terme choisi comme vedette doit être un terme précis. C'est ce que se sont toujours efforcés de réaliser les trois répertoires cités.

Dans le cas où l'emploi d'un terme vague ne peut être évité, il faut ajouter une précision entre parenthèses :

complément (immunologie)
analyse (informatique)

Lorsqu'un même terme peut avoir des sens différents, il faut préciser le domaine auquel il s'applique :

immunité (droit canonique)
immunité (plantes)

Les termes choisis comme vedettes doivent être précis, mais cependant assez larges pour pouvoir regrouper sous la même vedette des ouvrages traitant du même sujet, même si la terminologie employée par les auteurs n'est pas la même dans tous les ouvrages.

2. L'ordre des termes :

Cutter recommandait d'éviter le plus possible l'inversion de termes afin de respecter la syntaxe du langage parlé. Il autorisait l'inversion dans le cas où un terme autre que le premier terme d'une expression était le terme le plus significatif.

L'énorme dispersion des entrées dans le catalogue matières qu'aurait entraînée l'application de cette règle fut qu'elle ne fut jamais très bien admise par les bibliothécaires de la Library of Congress ni par ceux de Laval. En fait, dès le début, ils favorisèrent le regroupement des sujets en utilisant l'inversion.

Le Répertoire de vedettes-matière Laval autorise l'inversion dans les cas suivants :

- lorsque l'emploi de l'inversion permet de faire ressortir le mot le plus significatif d'une expression et de replacer cette expression dans l'ordre alphabétique parmi les vedettes traitant d'autres aspects du même sujet :

bonneterie , articles de
moments , théorie des

entreprises
entreprises / comptabilité
entreprises / finances
entreprises , grandes
entreprises , petites
entreprises publiques

automobiles
automobiles / accidents
automobiles , cimetières d'

- lorsque les vedettes comportent un adjectif ou un nom propre plus évocateur que le substantif (ceci est souvent le cas pour les vedettes du domaine scientifique) :

nerveux , système
Boole , algèbre de
Heisenberg , principe d'incertitude d'

Des renvois systématiques sont nécessaires dans ce cas afin que le lecteur puisse trouver ce qu'il cherche :

 système nerveux

 V nerveux , système

 algèbre de Boole

 V Boole , algèbre de

La Liste-autorité de la BPI suit également ces principes afin que l'entrée soit faite au terme le plus significatif.

3. La spécificité :

Un autre des principes énoncés par Cutter était celui de "not class entry", c'est à dire de l'entrée directe au sujet spécifique, et non à la classe ou au groupe auquel appartient ce sujet.

 aluminium

et non

 métaux non ferreux - aluminium

Les bibliothécaires de la Library of Congress, de Laval et de la BPI ont reculé pour certains sujets devant la dispersion qu'aurait entraînée l'application stricte de cette règle. C'est le cas notamment pour la Bible.

On a dans les répertoires :

 Bible . A.T.

 Bible . N.T. . Evangiles . S. Jean

et non

 Ancien Testament

 Evangile de Saint Jean

4. L'emploi du singulier et du pluriel :

Dans le "Subject Headings", dans le "Répertoire de vedettes-matière" de Laval et dans la "Liste-autorité" BPI, les mots qui s'emploient toujours au singulier ainsi que ceux qui désignent une qualité, un état, une idée, sont gardés au singulier :

morale

égoïsme

socialisation

Les mots qui n'ont pas le même sens au singulier et au pluriel sont employés sous les deux formes :

science

sciences

II. FORME DES VEDETTES.

Les vedettes peuvent adopter différentes formes :

1. un mot simple ou composé au singulier ou au pluriel :

fatigue
culture
habitations
chateaux-forts

2. un mot simple ou composé suivi d'une précision entre parenthèses en cas de termes peu significatifs employés seuls ou de synonymes appartenant à des domaines différents :

analyse (informatique)
analyse (mathématiques)

3. un syntagme,

Ce syntagme peut être :

- 3.1. soit un nom + adjectif
soit un nom + complément

- dans l'ordre usuel des termes :

organes des sens
médicaments brevetés
grammaire comparée et générale

- dans un ordre inversé :

déjeuners , petits
lecture , psychologie de la

3.2 soit deux noms reliés par la conjonction ET

- soit que les deux termes sont complémentaires :

forêts et sylviculture

hérésie et hérétiques

- soit qu'ils représentent les aspects opposés d'un même phénomène :

émigration et immigration

- soit qu'il s'agisse de deux termes appartenant à des domaines différents mis en rapport :

art et marxisme

sociologie et biologie

4. un mot ou une expression désignant un évènement historique suivis d'une date séparée de la vedette par une virgule :

guerre , 1914-1918 (mondiale, 1ère)

Concordat , 1516

5. une énumération :

médecine magique, mystique et spagirique
discours, conférences, etc.

6. une vedette dite de tout à partie :

Bible . A.T.

France . armée

III. STRUCTURE DES LISTES : REPERTOIRE LAVAL ET LISTE-AUTORITE
NOMS COMMUNS DE LA BPI.

1. Notes et renvois

Sous une vedette, on peut trouver :

- a). des notes explicatives qui peuvent préciser le sens de la vedette, délimiter son emploi, en donner une définition, renvoyer à des notes placées sous d'autres vedettes.

consommateurs

- * sous cette vedette, on trouve les ouvrages sur le comportement des consommateurs. Les guides à l'usage des consommateurs se trouvent sous la vedette consommateurs-éducation. Les ouvrages sur la théorie de la consommation en économie politique se trouvent sous la vedette consommation (économie politique).

- b). des renvois

1. des renvois d'orientation

- le renvoi VA (Voir aussi) relie la vedette
 - à une autre vedette de sens connexe
 - cafés (indirecte)
 - VA cabarets (indirecte)
 - à une autre vedette de sens plus spécifique
 - membranes (biologie)
 - VA membrane cellulaire
 - VA membrane synoviale

- à une ou plusieurs catégories de vedettes qui comportent en sous-vedette la forme de la vedette qui a généré ce renvoi ou une forme synonyme :

politique économique

VA la subd. politique économique aux noms des pays, régions, villes, etc.

asiles (indirecte)

VA la subd. établissements et sociétés de bienfaisance aux noms des villes, p. e. Paris - établissements et sociétés de bienfaisance.

- Le renvoi XX relie la vedette à une autre vedette de sens plus général. Il rappelle les renvois reliés par un Voir aussi à la vedette.

recensement

XX population

XX statistique démographique

population

VA recensement

statistique démographique

VA recensement

2. des renvois associatifs

Le renvoi associatif lie entre elles deux vedettes qui ont un lien, mais sans que ce lien ait un caractère hiérarchique.

Il est exprimé par VA et XX

calcul mental

VA arithmétique

XX arithmétique

3. des renvois d'équivalence

X (employé pour) placé devant un terme indique que celui-ci est rejeté en tant que vedette, mais accepté comme renvoi.

Ces termes sont :

- soit des synonymes ou des quasi-synonymes de la vedette :

devinettes et énigmes

X casse-têtes

X énigmes

X logogriphes

X puzzles

X rébus

- soit des formes non conformes à la logique de construction des vedettes :

nerveux , système

X système nerveux

V (Voir) est un symbole qui indique que le terme qu'il suit ne peut être utilisé en vedette et renvoie à une autre vedette :

enseignement automatisé

V machines à enseigner

C'est un renvoi de X inversé :

machines à enseigner

X enseignement automatisé

Il peut également relier la forme rejetée à une ou plusieurs catégories de vedettes qui comportent en sous-vedette cette forme rejetée ou une forme synonyme :

aspect médical

V la subd. aspect médical à certains sujets

Chacun des renvois VA, XX et X apparaissant sous une vedette se retrouve dans la liste à sa place dans l'ordre alphabétique.

Exemple de vedette comportant une note explicative et des renvois :

CONTES

* sous cette vedette, on trouve les recueils d'histoires en prose ou en vers, et plus particulièrement les contes traditionnels et populaires d'origine incertaine (romances, légendes, fables, etc.)

VA exemples

fables

lais

légendes (indirecte)

nouvelles

paraboles

La subd. paraphrases, contes, etc. sous poésie anglaise, théâtre sanscrit et vedettes semblables.

X contes folkloriques

contes populaires

XX exemples

folklore (indirecte)

littérature

roman

sermons - illustrations

2. Subdivisions.

Les vedettes peuvent être suivies d'un certain nombre de subdivisions dont l'emploi est déterminé par la liste-autorité. Les possibilités d'associer une vedette et une subdivision sont limitées à un certain nombre de cas.

Charles Ami Cutter, les premières éditions de "Library of Congress Subject Headings" et même Haykin dans "Subject Headings, a practical guide" (1951) étaient réticents face à l'emploi de ces subdivisions. En réalité, les besoins nés de la spécificité de plus en plus grande des sujets traités dans les monographies ont entraîné le développement de ces subdivisions.

Il existe quatre types de subdivisions :

- de sujet
- de forme
- géographiques
- chronologiques

2.1. Les subdivisions de sujet.

Il en existe deux sortes :

- les subdivisions applicables à un seul domaine et spécifiques d'un sujet.
- Les subdivisions applicables à plusieurs domaines.

Les premières figurent dans le Répertoire Laval et dans la Liste-autorité BPI à la suite de la vedette à laquelle elles s'appliquent.

Les secondes peuvent se trouver dans la Liste-autorité BPI :

- a). dans la liste noms propres regroupées en tête de la liste sous les types de vedettes auxquels elles s'appliquent : noms de pays, de villes, d'écrivains...

- b). dans le corps de la liste noms communs à leur place dans l'ordre alphabétique.

Elles sont alors suivies de la mention :

VA la subd.... aux noms des....

- c). sous des vedettes modèle

Les vedettes modèle sont des vedettes considérées comme représentatives de toute une catégorie de vedettes et donnent l'éventail de toutes les subdivisions possibles pour cette catégorie de vedettes.

On trouve dans l'"Introduction à la huitième édition de Library of Congress Subject Headings" la liste des vedettes modèle, arrêtée à la fin de 1973 (Voir annexe 3).

2.2 Les subdivisions de forme.

Elles sont applicables à tous les sujets. Ce sont des termes tels que : bibliographie, dictionnaires, sources, etc.

La liste complète en est donnée dans l'"Index anglais-français des termes utilisés dans le Répertoire de vedettes-matière".

Dans l'introduction de la huitième édition (1976) du "Répertoire de vedettes-matière" de Laval et dans l'"Introduction à la huitième édition du L.C.S.H.", les subdivisions de sujet et les subdivisions de forme sont regroupées sous l'appellation "subdivisions communes".

On trouve dans l'"Introduction à la huitième édition de L.C.S.H." la liste des subdivisions de sujet et de forme les plus importantes et les plus utilisées. Pour chaque subdivision, des notes explicatives indiquent dans quel cas l'utiliser, à quel type de documents l'appliquer. Cette liste a été réalisée afin

de permettre une unification de l'emploi des subdivisions. Avant l'édition de cette liste chaque catalogueur pouvait interpréter à sa manière le sens d'une subdivision, ce qui avait conduit à des disparités dans le catalogue matières de la Library of Congress. Grâce à ce guide, chaque subdivision devrait garder à peu près le même sens quel que soit le catalogueur.

Presque toutes les subdivisions communes figurant dans l'"Introduction à la huitième édition de Library of Congress Subject Headings" sont des subdivisions "affranchies" (free-floating subdivisions). Ce concept, introduit en 1974 par la Library of Congress signifie qu'il n'est plus nécessaire d'entrer systématiquement dans la liste des vedettes une vedette que l'on crée suivie d'une de ces subdivisions de forme ou de sujet.

Le "Répertoire de vedettes-matière" de Laval et la "Liste-autorité" BPI ont adopté le principe des subdivisions de forme et de sujet. La plupart de celles qu'ils emploient sont celles de la Library of Congress, néanmoins quelques créations ou modifications de libellés ont été effectuées.

2.3 Les subdivisions géographiques.

Les principes adoptés par le "Répertoire de vedettes-matière" de Laval avant 1976 et ceux toujours suivis par la BPI sont les suivants : lorsqu'une vedette-matière peut être subdivisée géographiquement, elle est suivie dans la liste de la mention (directe) ou (indirecte).

- La mention (directe) indique que toutes les subdivisions géographiques suivent immédiatement la vedette-matière :

construction (directe)
 construction / France
 construction / Bourgogne
 construction / Dijon

- La mention (indirecte) signifie qu'il faut intercaler le nom du pays entre la vedette-matière et le nom des subdivisions politiques, administratives ou géographiques à l'intérieur du pays.

agriculture (indirecte)
 agriculture / France / Guéret

En 1976, Laval a supprimé la mention (directe) sauf derrière les vedettes de droit et les vedettes comportant un adjectif de nationalité. Toutes les vedettes autres que celles-ci et qui admettent une subdivision géographique sont maintenant suivies de la mention (indirecte).

II existe beaucoup d'exceptions à la règle concernant la mention (indirecte). Dans certains cas, on ne passe pas par le nom du pays, mais on fait suivre immédiatement la vedette-matière du nom de la province, de l'Etat ou de toute autre entité géographique. C'est le cas lorsqu'il s'agit :

- a. des provinces du Canada, des Etats des Etats-Unis, des pays constitutifs du Royaume-Uni.

agriculture / Québec (province)

- b. des Etats, provinces, divisions principales des Allemagnes (R.D.A.) et (R.F.A.), de l'Australie, de l'Autriche, de la Bavière (Regierungsbezirke), de la France (anciennes provinces), de l'Italie (régions), des Pays-Bas, de la Prusse, de l'U.R.S.S.

agriculture / Rhénanie-du-Nord-Westphalie
 agriculture / Sibérie

La Liste-autorité BPI a étendu cette possibilité aux départements français, aux divisions administratives et géographiques de tous les pays d'Europe :

agriculture / Rhône (département)
 agriculture / Péloponnèse

Cependant, si l'on veut faire suivre la vedette d'une subdivision plus petite, par exemple un nom de ville, il faut intercaler le nom du pays et non celui de la province, de l'Etat ou du département entre la vedette-matière et le nom de la ville :

	agriculture / Vendée
mais	agriculture / France / Fontenay-le-Comte
	musique / Bavière
mais	musique / Allemagne (R.F.A.) / München
	enseignement / Ukraine
mais	enseignement / U.R.S.S. / Kiev

Laval traite de la même façon les noms de massifs montagneux, vallées ou régions géographiques qui se trouvent entièrement à l'intérieur des frontières d'un pays alors que la BPI les traite comme une division géographique :

	géologie (indirecte)
BPI	géologie / Massif Central
Laval	géologie / France / Massif Central
BPI et Laval	géologie / Alpes

c. des principautés ou royaumes historiques :

Naples (Royaume)
Monaco (Principauté de)

d. des lieux qui, au cours de l'histoire, ont relevé de juridictions différentes ou qui ont été politiquement autonomes.

e. des états médiatisés

Furstenberg (Principauté de)

Parmi les vedettes qui se subdivisent géographiquement, certaines peuvent être employées comme subdivision aux noms des villes. En ce cas, ces vedettes ne devront jamais être suivies d'un nom de ville.

urbanisme (indirecte)

VA la subd. urbanisme aux noms des villes

Ne jamais faire	urbanisme / France / Paris
mais	Paris / urbanisme

Les vedettes qui s'emploient en subdivision à la fois aux noms des pays et aux noms des villes ne seront jamais suivies ni de la mention (directe) ni de la mention (indirecte) :

foires

VA la subd. foires aux noms des pays, villes, etc.

Voir annexe 3 la liste des subdivisions de Laval applicables aux noms des pays et des villes.

En aucun cas, on ne peut retourner une vedette suivie d'un nom de pays, de région ou de ville pour faire une entrée au nom géographique s'il n'est pas spécifié dans la liste que cette vedette peut être employée en subdivision. C'est ainsi que l'on fera géologie / France, mais on ne pourra inverser les éléments de la vedette-matière pour faire une entrée à France / géologie, car à l'inverse des règles de catalogage de la norme Z 44-070, les règles de catalogage de la Library of Congress, de Laval et de la BPI interdisent de faire une entrée à chacun des éléments d'un descripteur.

Les bibliothécaires du service du catalogue matières de la Bibliothèque nationale ont adopté dès le début la seule mention (indirecte), mais ils intercalent entre la vedette et la subdivision géographique le nom du pays dans tous les cas sauf un : lorsqu'il s'agit de la France, ils intercalent le nom du département.

agriculture / Italie / Piémont
 agriculture / Creuse (Dépt.) / Guéret

2.4. Les subdivisions chronologiques.

Elles servent à dater la vedette.

Elles peuvent être de deux sortes.

a. des subdivisions chronologiques générales *****

Ce sont : - les époques : Antiquité, Renaissance, période moderne....

- les siècles : 4ème siècle av. J.-C., 16ème siècle...
 le vingtième siècle peut être divisé : 1900-1945
 1945-

Ces subdivisions chronologiques générales s'utilisent aussi souvent qu'il est nécessaire derrière un certain nombre de subdivisions dont Laval donne la liste dans l'introduction du Répertoire de vedettes-matière.

Les bibliothécaires de la BPI ont ajouté à la liste de Laval un certain nombre de subdivisions supplémentaires. Alors que la Library of Congress et Laval font un usage limité de ces subdivisions et ne les admettent qu'après les noms de pays et certains sujets littéraires ou artistiques, la BPI a étendu l'usage de ces subdivisions générales à tous les sujets. Elle les utilise ainsi :

- après un nom de pays, de région, de ville, la subdivision chronologique doit être précédée de la subdivision "histoire" si aucune autre subdivision de sujet ne suit la vedette. En aucun cas, elle ne sera employée directement après la vedette :

France / histoire / Renaissance
 France / histoire / 20ème siècle

et non France / Renaissance
 France / 20ème siècle

- après un nom commun en revanche, la subdivision chronologique suit immédiatement la vedette :

médecine / Renaissance
médecine / 18ème siècle

Les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale ont également étendu l'usage des subdivisions chronologiques générales à tous les sujets.

b. des subdivisions chronologiques historiques.

Ce sont des subdivisions dont les dates extrêmes couvrent un événement historique, une date de règne.

Elles s'utilisent après la subdivision "histoire" au nom des pays :

France / histoire / 1515-1547 (François I)
France / histoire / 1789-1799 (Révolution)

Il en existe un certain nombre dans le Répertoire Laval. Dans les Liste-autorité BPI, elles figurent dans la liste noms propres après les noms des pays. Le mot Papauté étant considéré comme un nom commun, les dates historiques s'appliquant à la Papauté figurent dans la liste noms communs derrière ce mot.

On peut également utiliser ces subdivisions chronologiques historiques derrière un certain nombre de subdivisions dont Laval donne la liste dans l'Introduction du Répertoire. La BPI, là aussi, a étendu le nombre de ces subdivisions.

Lorsque Laval utilise ces subdivisions chronologiques historiques après une subdivision de sujet autre qu'histoire, il supprime la précision du nom du roi ou du chef d'Etat :

France / histoire / 1515-1547 (François I)
mais France / relations extérieures / 1515-1547

La BPI en revanche a toujours gardé la précision entre parenthèses quelle que soit la subdivision de sujet :

France / relations extérieures / 1515-1547 (François I)

c. des subdivisions chronologiques particulières.

Certaines vedettes-matière admettent des subdivisions chronologiques qui leur sont propres. Ces vedettes figurent dans les listes, suivies de leurs dates particulières :

cinéma (directe) / 1895-1929

cinéma (directe) / 1929-1949

cinéma (directe) / 1945-1960

cinéma (directe) / 1945-

cinéma (directe) / 1960-

civilisation moderne / 19ème siècle

civilisation moderne / 20ème siècle

civilisation moderne / 1950-

2.5 Ordre des subdivisions.

Certaines vedettes suivies d'une subdivision de sujet semblent ne pas pouvoir être subdivisées géographiquement. Par exemple, imprimerie / étude et enseignement, n'est suivi ni de la mention (directe) ni de la mention (indirecte).

En réalité, si la vedette seule peut être subdivisée géographiquement, on intercale la précision géographique entre la vedette et la subdivision :

imprimerie (indirecte)

imprimerie / étude et enseignement

→ imprimerie / France / étude et enseignement

Lorsque la vedette est suivie d'une subdivision de sujet elle-même suivie de la mention (directe) ou (indirecte), la subdivision géographique se place après la subdivision de sujet, même si la vedette elle-même peut être subdivisée géographiquement :

	musique (indirecte)
	musique / étude et enseignement (directe)
—————>	musique / étude et enseignement / France
et non	musique / France / étude et enseignement

Si l'on utilise une subdivision de forme après une vedette qui se subdivise géographiquement, la subdivision de forme se placera après la subdivision géographique :

livres et lecture / France / statistiques

Si l'on utilise une subdivision de forme après une vedette suivie d'une subdivision de sujet qui peut se subdiviser géographiquement, la subdivision de forme vient en dernier :

musique / étude et enseignement / France / statistiques

La subdivision chronologique se place entre la subdivision géographique et la subdivision de forme :

médecine / législation / France / 18ème siècle / sources

On aura donc toujours l'ordre suivant dans le catalogue matières :

soit vedette / subd. de sujet / subd. géographique / subd. chronologique / subd. de forme

soit vedette / subd. géographique / subd. de sujet / subd. Chronologique / subd. de forme

3. Interclassement des vedettes.

Dans le "Répertoire de vedettes-matière" Laval et dans la "Liste-autorité BPI", le classement des vedettes est un classement alphabétique discontinu.

Les vedettes-matière commençant par le même mot se classent ainsi :

vedette seule
vedette + subd. de sujet ou de forme
vedette + subd. chronologique
vedette + subd. géographique
vedette suivie d'une précision entre parenthèses
vedette en tête d'une expression inversée
vedette + adjectif^{ou} au début d'une phrase
vedette premier élément d'une énumération

Dans la Liste-autorité BPI, les subdivisions de sujet, les subdivisions de forme et les subdivisions géographiques sont mélangées dans un ordre alphabétique unique et sont, sauf erreurs de classement, placées avant les subdivisions chronologiques.

Liste BPI vedette seule
vedette + subd. de sujet ou de forme ou subd. géographique
vedette + subd. chronologique
vedette suivie d'une précision entre parenthèses
vedette en tête d'une expression inversée
vedette + adjectif ou au début d'une phrase
vedette premier élément d'une énumération

Laval

art
 art / critique
 art / philosophie
 art / Moyen Âge
 art / 19ème siècle
 art / Grande-Bretagne
 art / Portugal
 art (profession)
 art , appréciation de l'
 art abstrait
 art comme valeur de placement
 art publicitaire

BPI

art
 art / critique
 art / Grande- Bretagne
 art / philosophie
 art / Portugal
 art / Moyen-Âge
 art / 19ème siècle
 art (profession)
 art , appréciation de l'
 art abstrait
 art comme valeur de placement
 art publicitaire

IV. LA LISTE-AUTORITE NOMS PROPRES DE LA BPI.

Un certain nombre de vedettes sont absentes du Répertoire de vedettes-matière Laval. Ce sont :

- les noms de personnes, sauf ceux qui servent de vedettes modèle
- les noms de dieux, déesses, personnages mythologiques ou littéraires
- les noms de familles
- les noms d'entreprises, firmes et sociétés commerciales
- les noms de partis politiques, syndicats, associations
- les noms des établissements publics ou assimilés
- les titres de périodiques
- les noms d'automobiles, de navires, d'avions, de trains
- les noms géographiques, sauf quelques exceptions
- les noms de constructions : ponts, barrages
- les noms de rues, de routes, de places....
- les noms de forêts, parcs naturels, réserves....
- les polices d'Etat : GUEPEOU, GESTAPO.

Dans la liste-autorité BPI, ces vedettes sont entrées dans la liste noms propres.

En revanche, sont entrés dans la liste noms communs :

- les titres des oeuvres anonymes (ne sont pas dans Laval)
- Dieu et le Saint-Esprit
- les noms des Eglises et la Papauté
- les ordres religieux
- les noms des mouvements littéraires et artistiques
- les noms désignant les tendances politiques
- les noms de peuples et de tribus
- les noms de guerres
- les noms des expéditions (dans le répertoire Laval, l'entrée est faite au nom géographique ou au nom de l'explorateur)
- les ensembles climatiques lorsque la vedette commence par le mot région.

1. Forme des vedettes noms propres.

La Bibliothèque de l'Université Laval ne faisant pas figurer dans son "Répertoire de vedettes-matière" les noms propres, à part quelques noms de personnes servant de vedettes modèle et les noms de pays lorsqu'ils admettent des subdivisions particulières, les bibliothécaires de la BPI furent obligés d'élaborer des règles d'indexation matière pour les noms propres. Ces règles furent codifiées en 1978 dans un petit manuel à usage interne. Les grands principes étaient les suivants :

a. Les noms de personnes.

- Les noms de personnes physiques sont entrés sous la forme nom, prénom. Pour les noms étrangers, la forme francisée est préférée lorsqu'elle existe :

Mallarmé, Stéphane, 1842-1899

Léonard de Vinci, 1452-1519

Tchekhov, Anton, 1860-1904

- Les noms de familles sont entrés de la même façon :

Rotschild, famille

- Les noms de papes sont entrés sous la forme française. On entre en renvoi leur nom :

Jean-Paul (pape, 2), 1920 -

X Wojtyla, Karol

- Les noms de saints sont entrés sous la forme française suivis de la mention (saint) :

Jean Fisher (saint), vers 1469-1535

X John Fisher (saint)

- Les dieux et demi-dieux sont entrés sous la forme française. On précise entre parenthèses s'il s'agit d'un dieu ou d'un demi-dieu ainsi que le peuple qui rend un culte :

Zeus (dieu grec)

Jupiter (dieu romain)

- Les personnages mythologiques sont entrés sous la forme française lorsqu'elle existe.

Ulysse

X Odusseus

- Les oeuvres d'un auteur sont entrées au nom de l'auteur dans la langue originale ou sous la forme translittérée pour les oeuvres en caractères non latins, avec un renvoi à la forme française :

Mozart, Wolfgang Amadeus, 1756-1791. "Zauberflöte"

X Mozart, Wolfgang Amadeus, 1756-1791. "Flûte enchantée"

Fellini, Federico, 1920- . "Otto e mezzo"

X Fellini, Federico, 1920- . "Huit et demi"

b. Les collectivités.

- Les galeries d'art, musées, bibliothèques sont entrés au nom de la collectivité dans la langue originale sauf pour les langues qui exigent une translittération pour lesquelles on emploie la forme française. Le nom de lieu est pris sous la forme française si elle existe.

Bibliothèque nationale . Paris

Museo del Prado . Madrid

Galerie Tretiakov . Moscou

- Les organisations internationales sont entrées sous la forme française, suivies du nom du lieu où se trouve leur siège.

Organisation internationale du travail . Genève

- Les noms de partis politiques, syndicats, associations sont entrés sous leur forme développée dans la langue originale. On entre en renvoi la forme française et éventuellement le sigle :

Partito comunista italiano

X P.C.I.

X Parti communiste italien

En cas d'homonymie, le nom du pays est indiqué entre parenthèses.

Lorsque dans l'intitulé d'une collectivité le nom de la ville figure sous la forme française, il est inutile de le rappeler en localisation.

Lille olympique sporting club

Leeds city art gallery

Universität Tübingen

- Les universités françaises sont entrées au nom développé lorsqu'il existe :

Université Jean Moulin . Lyon

X Université de Lyon III

- Les universités parisiennes constituent une exception, car elles sont entrées sous leur forme numérique :

Université de Paris V

X Université René Descartes . Paris

- Les universités étrangères sont entrées sous la forme originale :

Princeton university

X Université de Princeton

X University of Princeton

Universidad Luliana de Mallorca . Palma de Majorque

X Majorque . Université

c. Les noms de pays et de villes.

- Les noms de pays sont entrés sous la forme française :

Allemagne (République fédérale)

Allemagne (République démocratique)

Pour les pays dont le nom a varié au cours des siècles, on garde les dénominations successives lorsque les noms successifs recouvrent des réalités territoriales différentes ou lorsqu'il y a eu succession d'Etats sur un même territoire :

Russie / histoire / 17ème siècle

U.R.S.S. / histoire / 1917-

Pour les pays dont les différentes dénominations désignent une réalité territoriale semblable, on ne retient que le nom le plus récent en faisant des renvois aux noms successifs :

Zaïre

X Congo (République démocratique du)

X Congo belge

X Congo-Kinshasa

- Les noms de villes sont entrés sous la forme française si elle existe :

Cologne

Moscou

On ne précise le pays entre parenthèses qu'en cas d'homonymie :

Perth (Australie)

Perth (Grande-Bretagne)

Pour les villes qui ont changé de nom au cours de l'histoire, on garde les dénominations successives :

Byzance

Constantinople

Istanbul

en faisant des renvois VA entre ces noms.

d. Les collectivités territoriales.

Elles sont entrées au nom du pays, du département, de la commune, etc. suivi du nom de la collectivité en langue originale.

France . Parlement

Rhône (département) . Conseil général

Grande-Bretagne . House of lords

Allemagne (République fédérale) . Bundestag

e. Les monuments.

Ils sont entrés au nom de la ville suivi du nom du monument dans la langue originale ou sous la forme française pour les langues exigeant une translittération.

Londres . Tower of London

X Londres . Tour de Londres

Moscou . Ouspenski Sobor

V Moscou . cathédrale de la Dormition

Sont entrés de la même façon les noms de rues et de places :

Rome (ville) . Piazza del Popolo

Si le monument est le siège d'un établissement public, l'entrée sera faite au nom de l'établissement avec un renvoi au nom de la ville, suivi du nom du bâtiment, quel que soit l'aspect traité :

Bibliothèque nationale . Paris
X Paris . Bibliothèque nationale

Si le monument ou bâtiment siège d'un établissement public a un nom qui lui est propre, la vedette sera faite à ce nom pour les ouvrages d'architecture. La vedette sera faite au nom de l'établissement public pour les ouvrages concernant l'aspect historique ou administratif. Un renvoi d'orientation sera établi entre les deux vedettes :

Paris . Palais du Louvre
VA Musée national du Louvre . Paris

Paris . Hôtel de Soubise
VA Archives nationales . Paris

2. Règles d'interclassement des vedettes dans la liste-autorité noms propres.

a. Les vedettes personnes physiques.

On trouve dans l'ordre :

u (Louis (roi de Bavière, 1)
u chiffre	Louis 4 d'Outremer
, u	Louis, Antoine
u	Louis le débonnaire
-	Louis-Philippe (roi des Français, 1)

b. Les noms géographiques.

On trouve dans l'ordre :

u/u	France / histoire
u.u	France . Armée
u (France (Ouest)

c. Lorsque les vedettes de nature différente commencent par le même mot, l'ordre des signes de ponctuation est :

u/u	France / histoire
u.u	France . Armée
u (France (Ouest)
u,u	France , mutinerie du cuirassé , 1919
,u	France, Anatole
u	France littéraire, La (périodique)

TROISIEME PARTIE : COMPARAISON DES REPERTOIRES

- I. PROBLEMES DE VOCABULAIRE
- II. PROBLEMES DE STRUCTURE
- III. REGROUPEMENT DE VEDETTES
- IV. LES VEDETTES DE LITTERATURE ET DE LANGUE
- V. LES VEDETTES DE DROIT

Lorsque les bibliothécaires de la BPI commencèrent à indexer des livres à l'aide du Répertoire de vedettes-matière Laval, la nécessité d'indexer rapidement un fonds important fit qu'ils adoptèrent sans les modifier certaines vedettes, même si elles ne paraissaient pas totalement satisfaisantes. Au fur et à mesure que la liste-autorité augmentait, les modifications apportées aux vedettes Laval se faisaient plus nombreuses. Bien que la BPI ait acquis de plus en plus d'autonomie par rapport à Laval dans ses créations, la coopération entre les deux services de catalogage matière n'a jamais cessé. La BPI envoie régulièrement à Laval des photocopies des listes de ses nouvelles créations. La Division de l'analyse documentaire de la Bibliothèque de l'Université Laval les renvoie à la BPI avec des notes manuscrites donnant un avis sur l'opportunité de la création. Lorsque les bibliothécaires de Laval sont en désaccord avec ceux de la BPI, ils indiquent la forme qu'ils ont adoptée chez eux. En outre, Laval envoie parfois à la BPI des propositions de modifications de vedettes en sollicitant l'avis des bibliothécaires français.

Il ne s'agit pas ici de faire un catalogue complet de tous les problèmes que posa aux bibliothécaires de la BPI l'adaptation des vedettes du Répertoire Laval, mais de mentionner quelques-unes des difficultés auxquelles ils se heurtèrent et de faire état de certaines incohérences dans le Répertoire Laval.

Les formes choisies par les bibliothécaires de la BN n'ont pu faire l'objet d'une étude systématique, les microfiches éditées par la BN étant parues il y a très peu de temps. On trouvera juste mentionnées pour certains groupes de vedettes les formes adoptées par la BN.

I. PROBLEMES DE VOCABULAIRE.

1. Les canadianismes.

Certains termes utilisés par Laval comme vedettes ou comme renvois sont des canadianismes qu'il ne paraissait pas possible de garder dans un répertoire français, au moins lorsque ces termes étaient employés en vedette.

On trouvait dans l'édition de 1972 de la liste Laval les vedettes suivantes :

- brûlures et échaudures qui, dans la liste BPI, est devenue brûlures, mais n'a pas changé dans Laval.

- surtemps

X heures supplémentaires de travail

Cette vedette, qui n'avait pas été modifiée dans l'édition de 1976, a été modifiée dans le supplément

heures supplémentaires (indirecte)

X surtemps

X travail supplémentaire

- plantes de maison

Cette vedette a été supprimée de la huitième édition et est devenue :

plantes d'intérieur

X plantes d'appartement

- magasinage

X achats / guides

X guides d'achat

X shopping

La BPI n'a pas gardé ce terme inusité en France et a utilisé shopping en vedette en gardant les mêmes renvois que Laval.

Sous certaines vedettes figurent en renvoi des termes sous lesquels un lecteur français n'irait jamais chercher. La plupart du temps, ces renvois figurent encore dans la Liste-autorité BPI, car ils sont le résultat d'une extraction de la bande Laval et n'ont pas été corrigés.

On trouve en particulier :

expositions

X exhibits

catalogage

X cataloguement

enquêtes sociales

X surveys

Dans le supplément Laval, les renvois exhibits et surveys ont été supprimés.

Dans l'édition de 1976 du Répertoire de vedettes-matière Laval, on trouve :

indexation

X indexage

X répertoriage

manteaux

X vêtements de dessus

X cloches (vêtements)

X cloques

laveries

X buanderies publiques

X lavoirs automatiques

Cette vedette est devenue dans le supplément :

laveries automatiques

X buanderies

X lavoirs automatiques

souffleuses (déneigement)

X chasse-neige dynamiques

X chasse-neige rotatifs

X fraiseuses (déneigement)

X turbofraiseuses

Un certain nombre de canadianismes figurent dans le Répertoire de vedettes-matière Laval, mais il serait impossible de les citer tous. Le nombre total de canadianismes par rapport au nombre de vedettes est relativement peu élevé et n'a pas posé énormément de problèmes aux bibliothécaires de la BPI, car il suffisait souvent d'inverser la vedette et le renvoi pour avoir une vedette correcte en français. Lorsque ce n'était pas le cas, il n'était pas difficile de trouver dans un dictionnaire le terme adapté en français et de faire l'entrée à ce terme.

2. Les anglicismes.

Les bibliothécaires de la Bibliothèque de l'Université Laval ont pour principe de n'employer un terme anglais en vedette que lorsqu'il n'existe pas de mot français exprimant exactement la même idée ou lorsque le terme anglais est passé dans la langue courante.

On trouve dans le Répertoire de vedettes-matière Laval un certain nombre de mots anglais employés en renvois sous les mots français.

Certains ont disparu au fil des éditions, comme exhibits ou surveys, vus ci-dessus.

D'autres ont été créés dans les suppléments. C'est le cas pour :

assistants médicaux (indirecte)

X feldshers

théâtres flottants

X showboats

supporters

X cheerleaders

Un certain nombre de vedettes qui, dans l'édition 1976 du Répertoire Laval étaient entrées au mot anglais ont été modifiées dans les suppléments et sont maintenant entrées au mot français.

C'est le cas pour :

devenu conveyancing (directe)
actes translatifs de propriété
X conveyancing
X propriété / transfert

devenu leasing
crédit-bail (indirecte)
X leasing

La BPI avait adopté le mot crédit-bail dès la première édition de la liste :

crédit-bail (directe)
X baux d'équipement industriel
X leasing

Dans la mesure du possible, le Répertoire Laval et la Liste-autorité BPI ont adopté le terme français.

show business
 Laval V arts du spectacle
 BPI V industrie du spectacle (indirecte)

engineering
 Laval
 BPI V ingénierie

planning
 Laval
 BPI V planification

management
 V gestion

Il subsiste cependant, tant dans le Répertoire Laval que dans la Liste-autorité BPI un certain nombre de mots anglais, car il peut arriver qu'aucun terme français ne recouvre exactement le même concept que le terme anglais ou que ce dernier soit davantage connu que le terme français.

C'est ainsi que Laval et la BPI ont gardé tous deux :

marketing
 Laval
 et BPI X commercialisation
 X distribution (économie politique)
 X marché , mise en
 X mise en marché

cash flow
 Laval
 X capacité d'autofinancement
 X provisions pour dépréciation
 X rentrées d'argent
 X réserves pour dépréciation

cash flow
 BPI
 X capacité de financement

leadership
 Laval
 et BPI X art de commander
 X chef , fonctions de
 X commandement
 X direction (commandement)

Laval pipelines

BPI pipelines
 X gazoducs
 X oléoducs

Laval buildings
 et BPI X constructions à étages multiples
 X immeubles hauts
 X immeubles-tours
 X tours (immeubles)

A part quelques exceptions, la BPI a gardé à peu près les mêmes termes anglais que Laval. Certains de ces termes pourraient être remplacés par des mots français, mais très souvent plusieurs mots français seraient nécessaires pour traduire le concept exprimé par le mot anglais, ce qui alourdirait beaucoup les listes.

3. Accroissement du nombre des notes sémantiques sous les vedettes.

Un certain nombre de vedettes figurant dans l'édition de 1972 du Répertoire de vedettes-matière de Laval n'étaient suivies d'aucune note explicative et le sens que l'on devait attribuer à la vedette n'était pas toujours très clair. Les bibliothécaires de la BPI s'efforcèrent d'accroître le nombre des notes sémantiques sous les vedettes afin d'éviter des distorsions de sens suivant la personne qui cataloguait. Les bibliothécaires de Laval ont d'ailleurs suivi cette voie, car on trouve dans les suppléments sur microfiches de plus en plus de notes explicatives. La Bibliothèque nationale a également suivi ce principe, les notes étant la seule façon d'aboutir à un emploi à peu près uniforme des vedettes.

Laval a en outre codifié l'utilisation des subdivisions de sujet et de forme dans l'"Introduction à la huitième édition de Library of Congress Subject Headings".

4. Modification du libellé de certaines vedettes.

Il est nécessaire que l'évolution du vocabulaire dans une liste-autorité accompagne l'évolution du vocabulaire dans la langue courante, elle-même tributaire de l'évolution des mentalités.

Dans cette optique, les bibliothécaires de la BPI ont modifié un certain nombre de vedettes pour remplacer un terme considéré comme péjoratif par le terme approprié.

C'est ainsi qu'ils ont remplacé le terme "domestiques" par "employés de maison". Laval en revanche n'a fait subir aucun changement à cette vedette.

<u>Laval</u>	<u>BPI</u>
domestiques (directe)	employés de maison (indirecte)
X bonnes	X bonnes
X employés de maison	X domestiques
X femmes de chambre	X femmes de chambre
X filles de service	X femmes de ménage
X service domestique	X filles de service
X serviteurs	X service domestique
X valets	X serviteurs
	X valets

De même, ils ont remplacé le terme vieillards par personnes âgées. Laval a également modifié cette vedette, suivant en cela la suggestion de la BPI.

<u>Laval</u>	<u>BPI</u>
personnes âgées (indirecte)	personnes âgées (indirecte)
X gens âgés	X personnes du troisième âge
X personnes du troisième âge	X population âgée
X population âgée	X quatrième âge
X quatrième âge	X troisième âge
X troisième âge	X vieillards
X vieillards	X vieux
X vieux	XX vieillesse
XX vieillesse	

Certains renvois figurant sous des vedettes avaient depuis longtemps choqué les bibliothécaires de la BPI.

On trouve par exemple dans Laval :

avortement (directe)

X fausse couche

XX crimes et criminels (indirecte)

XX infanticide

adultère (directe)

XX crimes et criminels (indirecte)

Il convient de signaler que la plupart de ces renvois ont figuré dans la liste-autorité BPI jusqu'à l'avant-dernière ou même la dernière édition. Ces vedettes avaient en effet été extraites de la bande Laval 1972 avec leurs renvois qui auraient dû être supprimés par la suite.

5. Adaptation des vedettes au contexte français.

Dans des domaines comme les sciences, les techniques, pour tout ce qui ne s'inscrit pas dans un contexte particulier, le Répertoire de vedettes-matière de Laval offre un réseau de vedettes satisfaisant. En revanche, pour des domaines comme l'histoire, la politique, l'administration, le droit, l'éducation, liés à un contexte national, l'adaptation du répertoire pose des problèmes.

Un certain nombre de notions de type administratif ou politique sont difficiles à exprimer à l'aide des vedettes créées par Laval. C'est ainsi que la subdivision "institutions" aux noms des pays n'existe pas, ce qui oblige, pour un livre sur les institutions françaises, à utiliser la vedette :

France / politique et gouvernement

De même, le terme "fédéralisme" n'existe pas et est renvoyé à la vedette "gouvernement fédéral (indirecte)", ce qui, là encore, est très gênant, car cela contraint à indexer un livre sur le fédéralisme ainsi :

gouvernement fédéral / Suisse

La Directrice de la Bibliothèque Laval reconnaît dans un article de la revue "Documentation et bibliothèques" paru en mars 1980 que les deux termes, fédéralisme et gouvernement fédéral devraient être gardés, le premier désignant le système politique, le second les pouvoirs publics d'un Etat fédéral.

Dans le domaine de l'éducation, des différences existent dans les dénominations et dans le statut des établissements scolaires en France et au Québec. C'est pourquoi il n'est pas possible pour un répertoire français d'adopter sans les modifier toutes les vedettes du Répertoire Laval. Dans l'édition de 1976, il n'existait qu'une seule vedette regroupant les deux termes universités et collèges. Les bibliothécaires de la BPI avaient été obligés de créer deux vedettes distinctes, car en France les deux ne sont pas liés. Dans le supplément, Laval a d'ailleurs également scindé la vedette.

Certains types d'établissements scolaires qui existent en France n'existent pas au Canada et il est donc nécessaire dans ce cas de créer les vedettes en fonction du contexte national. La BPI a ainsi créé "lycées" qui n'existe pas dans le Répertoire Laval.

Il est normal que le Répertoire Laval, qui s'inscrit dans un contexte canadien et québécois, crée des vedettes qui correspondent aux réalités du pays. Il revient aux bibliothécaires français, dans les domaines où les réalités françaises ne recouvrent pas les réalités canadiennes, de créer leurs propres vedettes.

II. PROBLEMES DE STRUCTURE.

Un des reproches majeurs que l'on peut adresser au Répertoire de vedettes-matière Laval est le manque de cohérence dans la place de la subdivision géographique, dû au fait que certaines sous-vedettes placées derrière une vedette admettant une subdivision géographique peuvent elles-mêmes être subdivisées géographiquement, et d'autres non.

C'est ainsi que l'on trouve dans Laval 1976 :

enseignement (indirecte)
 enseignement / méthodes
 enseignement / méthodes actives
 enseignement / méthodes audiovisuelles (directe)
 enseignement / méthodes expérimentales

Ce qui donne les vedettes :

enseignement / France
 enseignement / France / méthodes
 enseignement / France / méthodes actives
 enseignement / méthodes audiovisuelles / France
 enseignement / France / méthodes expérimentales

On trouve de même :

musique (indirecte)
 musique / étude et enseignement (directe)
 musique / étude et enseignement (jeunesse)

Ce qui donne les vedettes :

musique / France
 musique / étude et enseignement / France
 musique / France / étude et enseignement (jeunesse)

Certaines incohérences ont été corrigées par Laval depuis la huitième édition et ont disparu des suppléments, mais il en reste tout de même. Il est probable que celles qui subsistent seront corrigées peu à peu, car un effort d'unification a été fait depuis la huitième édition.

Dans le supplément Laval, l'incohérence subsiste en ce qui concerne les vedettes du type "enseignement / méthodes"...

Dans la Liste-autorité BPI, les vedettes :

 enseignement / méthodes actives
et enseignement / méthodes audiovisuelles

sont toutes deux suivies de la mention (directe), mais la subdivision méthodes expérimentales ne l'est pas.

De nombreuses subdivisions applicables à la vedette enseignement n'étant suivies d'aucune mention de possibilité de subdivision géographique, mais quelques-uns l'étant, on a une série de vedettes-matière se présentant sous la forme "enseignement / subdivision / France" et une autre "enseignement / France / subdivision".

En revanche, ce qui concerne les différents niveaux d'enseignement de la musique a été unifié dans le supplément :

musique / étude et enseignement (collégial)(indirecte)
musique / étude et enseignement pour la jeunesse
musique / étude et enseignement (préscolaire)(indirecte)
musique / étude et enseignement (primaire)(indirecte)
musique / étude et enseignement (secondaire)(indirecte)
musique / étude et enseignement (supérieur)(indirecte)

Ce problème de manque d'unité dans la place attribuée à la subdivision géographique se pose très souvent dans le Répertoire de vedettes-matière Laval.

On en trouve de nombreux exemples tels que :

agriculture (indirecte)
 agriculture / mesures de sécurité
 agriculture / outillage (indirecte)
 agriculture / prix de revient
 agriculture / recherche (indirecte)

Ce qui donne les vedettes :

agriculture / France
 agriculture / France / mesures de sécurité
 agriculture / outillage / France
 agriculture / France / prix de revient
 agriculture / recherche / France

Dans un article paru en mars 1980 dans "Documentation et bibliothèques", l'Equipe des vedettes-matière de Laval, répondant à une analyse critique du Répertoire formulée par une équipe de bibliothécaires canadiens et parue dans le numéro de septembre 1979 de la même revue, expliquait le manque d'uniformité de construction des vedettes ainsi : "Cette lacune est due à différents facteurs dont la rédaction encore incomplète de principes de construction, l'échelonnement du travail d'adaptation sur plusieurs années, le manque de rigueur des vedettes du L.C.S.H., etc."

Ce manque d'uniformité dans la construction des vedettes était particulièrement gênant en ce qui concernait les vedettes du type politique + adjectif.

Dans l'édition de 1976 du Répertoire Laval, on trouve d'une part les subdivisions applicables aux noms des pays :

politique agricole
 politique commerciale
 politique culturelle
 politique du plein emploi
 politique économique
 politique forestière
 politique militaire
 politique sociale

d'autre part les vedettes :

politique énergétique (directe)
 politique fiscale (directe)
 politique monétaire (directe)

Ce qui donne les vedettes-matière :

France / politique agricole
 France / politique commerciale
 France / politique culturelle

Mais politique énergétique / France
 politique fiscale / France
 politique monétaire / France

La Liste-autorité BPI a adopté les mêmes règles que Laval, à ceci près :

- la subdivision politique du plein emploi est dans la Liste-autorité BPI une vedette suivie de la mention (indirecte).

- la subdivision politique forestière n'existe pas.

Dans le supplément Laval, les vedettes de ce type ont été transformées en subdivisions aux noms des pays, à l'exception de politique énergétique qui semble avoir échappé à la vigilance des bibliothécaires de Laval.

On y trouve en effet :

politique énergétique (indirecte)

politique fiscale

VA la subd. politique fiscale aux noms des pays.

politique monétaire

VA la subd. politique monétaire aux noms des pays.

De nombreuses subdivisions de ce genre ont d'ailleurs été créées par Laval depuis l'édition de 1976. On trouve dans les microfiches :

politique alimentaire
politique démographique
politique pharmaceutique
politique scientifique
politique touristique
politique urbaine

Cette unification n'a pas été faite dans la Liste-autorité BPI, car elle aurait nécessité de très nombreuses corrections dans le catalogue matières.

La liste de la Bibliothèque nationale emploie comme Laval ces expressions en subdivision aux noms des pays.

III. REGROUPEMENT DE VEDETTES.

Il existe dans le Répertoire de vedettes-matière Laval un certain nombre de vedettes formées de deux termes reliés par la conjonction ET. Ces vedettes sont de deux sortes :

1. Les deux termes reliés par ET appartiennent au même domaine et sont complémentaires :

crimes et criminels
forêts et sylviculture
infirmiers et infirmières
lésions et blessures
mari et femme
parents et enfants
prisons et prisonniers
sexe et sexualité
travail et travailleurs
vente et vendeurs

Ce type de regroupement pose parfois des problèmes au moment de l'indexation matière, car les termes ne sont pas entrés aussi séparément, or il peut arriver que l'indexation ne nécessite l'emploi que d'un seul des deux termes. Les bibliothécaires de la BPI n'ont jamais été très favorables à ces regroupements, mais ils les avaient adoptés à l'époque où les extractions de la bande Laval étaient plus rapides que les créations. Une fois les vedettes créées et employées, si l'on veut recréer chaque terme isolément, il faut corriger dans le catalogue matières toutes les notices comportant ces vedettes, ce qui est très long.

La tendance de Laval est actuellement de séparer les termes, ce qui donne à la liste un caractère de plus en plus analytique. Dans la préface de la huitième édition, Laval indique que la vedette "travail et travailleurs" a été scindée pour former deux vedettes, d'une part "travail", d'autre part "travailleurs".

Dans la liste des suppressions de la huitième édition figurent également :

infirmiers et infirmières
prisons et prisonniers
vente et vendeurs

Laval a recréé les vedettes

infirmiers (indirecte)
infirmières (indirecte)

prisons (indirecte)
prisonniers

vente
vendeurs (indirecte)

Dans la liste BPI, ces vedettes n'ont pas encore été modifiées à cause de la lourdeur des corrections à effectuer, mais elles le seront sûrement dès que possible.

2. Les deux termes reliés par la conjonction ET appartiennent à deux domaines différents et le ET exprime les rapports entre ces deux termes. Ces vedettes ont été créées pour indexer des livres traitant des rapports et des influences réciproques de deux notions appartenant à des domaines très différents.

Il est en effet impossible, dans la logique du catalogage de Laval, d'exprimer les relations entre deux termes en séparant ceux-ci par une barre de rapport comme dans le catalogage traditionnel. Il est en outre interdit de faire deux entrées en inversant l'ordre respectif des vedettes et des subdivisions. La seule façon d'indexer un livre traitant des rapports de l'art et de la littérature par exemple était donc de relier les deux termes par la conjonction ET.

Etant donné qu'il est impossible de retourner la vedette en inversant les termes, le descripteur inversé est entré en renvoi :

littérature et art
V art et littérature

art et littérature
X littérature et art

Le nombre des vedettes de ce type n'a cessé d'augmenter au cours des éditions.

Dans l'édition de 1972 du Répertoire Laval, il existait 35 vedettes du type "religion et....". Dans l'édition de 1976, une vedette, "religion et pédagogie", fut supprimée, mais quatre étaient créées :

religion et guerre
religion et sexualité
religion et technologie
religion et travail

Dans les suppléments Laval, on trouve neuf créations supplémentaires :

religion et affaires internationales
religion et astronautique
religion et communisme
religion et justice
religion et paix
religion et parapsychologie
religion et presse
religion et sciences humaines
religion et tempérance

Cela porte à quarante-sept le nombre de vedettes du type "religion et....".

Il y avait de même dans l'édition de 1972 du Répertoire Laval dix vedettes du type "enfants et....". Dans l'édition de 1976, on trouve quatre ajouts :

enfants et animaux
 enfants et étrangers
 enfants et mass media
 enfants et poésie

Dans les suppléments sur microfiches, neuf créations supplémentaires apparaissent :

enfants et adultes
 enfants et arts du spectacle
 enfants et bandes dessinées
 enfants et dessins humoristiques
 enfants et érotisme
 enfants et folklore
 enfants et journaux
 enfants et recherche psychique
 enfants et sécurité routière

Cela porte à vingt-trois le nombre de vedettes du type "enfants et....".

On trouve également dix-sept vedettes du type "sociologie et.....", vingt-quatre du type "société et....", trente et une du type "art et....".

On pourrait multiplier à l'infini ce genre d'exemples, car le nombre de vedettes de ce type ne cesse d'augmenter. La BPI les utilise également, mais dans l'ensemble la Liste-autorité BPI en comprend moins que le Répertoire Laval, sans doute parce que le nombre de livres exigeant ces vedettes a été moins grand à la BPI qu'à Laval. En outre, les vedettes de ce type créées par la BPI n'ont pas été forcément les mêmes que celles de Laval.

IV. LES VEDETTES DE LITTÉRATURE ET DE LANGUE.

1. Les vedettes de littérature.

Dans la forme adoptée par Laval à l'origine pour les vedettes de littérature et reprise par le service du catalogue matières de la BPI lors des extractions de la bande Laval, l'adjectif de langue primait l'adjectif de nationalité, ce qui donnait les constructions suivantes :

littérature allemande / auteurs autrichiens

X littérature autrichienne (allemande)

littérature française / auteurs belges (directe)

X littérature belge (française)

poésie française / auteurs malgaches

X poésie malgache (française)

Cette manière de voir "colonialiste" tendant à assimiler la littérature d'un petit pays à celle du pays colonisateur ou du pays dont il a adopté la langue en lui déniait le droit à sa spécificité nationale a toujours choqué les bibliothécaires de la BPI. En réalité, ces vedettes étaient des vedettes du "Subject Headings" traduites sans y apporter de modifications par les bibliothécaires de Laval. Le personnel du service du catalogue matières de la BPI avait eu dès le début l'intention de modifier ces vedettes, mais a reculé pendant longtemps devant le nombre de corrections à effectuer dans le catalogue. Cependant, comme il ne lui paraissait pas possible de faire fi plus longtemps des particularismes nationaux, ces vedettes furent modifiées.

Les règles adoptées furent les suivantes :

- Deux notions complémentaires, celle de langue et celle de nationalité, coexistent.

- Pour une étude générale sur la littérature d'un pays, que celui-ci soit unilingue ou multilingue, on utilise la vedette littérature suivie de l'adjectif de nationalité. La construction est la même pour les vedettes roman, poésie, théâtre (genre littéraire).

littérature autrichienne
 littérature française
 littérature suisse
 poésie algérienne
 roman autrichien
 théâtre (genre littéraire) irlandais

- Pour les Etats multilingues, on précise la langue lorsque cela est nécessaire :

littérature antillaise de langue française
 poésie suisse de langue allemande
 roman canadien de langue anglaise
 théâtre (genre littéraire) suisse de langue française

- On utilise la vedette littérature suivie d'un adjectif de langue ou de nationalité pour les régions qui ont une tradition culturelle, même si elles ne correspondent pas ou plus à un Etat politique.

littérature basque
 littérature palestinienne
 poésie occitane
 roman occitan
 théâtre (genre littéraire) breton

Le Répertoire Laval a également toujours employé ce modèle de vedettes. Dans l'édition de 1972, on trouvait déjà :

littérature alsacienne
 littérature basque
 littérature bretonne

littérature gasconne
 littérature lorraine
 théâtre (genre littéraire) basque
 poésie catalane (directe)

Depuis l'édition de 1976 du Répertoire, Laval a également modifié les vedettes de littérature, mais la forme qui a été choisie diffère de celle choisie par la BPI :

- Pour une étude générale sur la littérature d'un pays, que celui-ci soit unilingue ou multilingue, Laval a adopté la même forme que la BPI :

littérature belge (indirecte)
 * comprend la littérature en flamand,
 en français et en wallon.

- Pour les Etats multilingues, Laval précise entre parenthèses après l'adjectif de nationalité l'adjectif désignant la langue :

littérature antillaise (anglaise)
 littérature suisse (française)
 poésie pakistanaise (anglaise)
 roman antillais (français)
 théâtre (genre littéraire) canadien (français)

Ces corrections, même si elles n'ont pas abouti à la même forme de la vedette que dans la Liste-autorité BPI ont cependant été faites dans le même esprit.

Lorsqu'il est nécessaire de localiser la vedette :

- Les vedettes Laval sont suivies éventuellement de la mention (indirecte) :

littérature belge (française) (indirecte)
 littérature suisse (allemande) (indirecte)

- Dans la Liste-autorité BPI, le principe est différent :

- si le nom de lieu est situé dans le pays correspondant à l'adjectif de nationalité qui caractérise la littérature, on fait :

littérature française / Bordeaux
littérature allemande / Bavière

- si le nom de lieu est étranger au pays ou s'il s'agit d'un pays étranger, la vedette sera faite sur le modèle :

littérature + adjectif de nationalité à l'étranger
(directe)

ce qui donnera par exemple :

littérature polonaise à l'étranger (directe)
littérature polonaise à l'étranger / Paris

littérature allemande à l'étranger / Etats-Unis

Ces vedettes s'utilisent le plus souvent pour des ouvrages traitant de la littérature d'exil.

La Bibliothèque nationale a adopté les mêmes vedettes que Laval.

2. Les vedettes de langue.

Depuis l'édition de 1972 du Répertoire, Laval n'utilisait la précision langue entre parenthèses après un nom de langue que s'il y avait confusion avec la nationalité.

On avait donc :

Français
français (l.)
Italiens
italien (l.)
serbo-croate

Dans une note datée de janvier 1981, les bibliothécaires de Laval informaient ceux de la BPI que désormais ils utiliseraient la précision (langue) dans tous les cas. Celle-ci serait employée lorsqu'il s'agirait de langues reconnues effectivement comme langues véritables et la précision (dialecte) serait utilisée pour les dialectes, patois, idiomes, parlers.

français (l.) devenait donc français (langue)
lyonnais (l.) devenait donc lyonnais (dialecte)

Ces règles étaient appliquées depuis le début par la BPI qui utilise dans tous les cas la précision (l.) après un nom de langue même s'il n'y a pas de possibilité de confusion avec la nationalité et a toujours distingué les dialectes des langues.

Pour les vedettes désignant le vocabulaire d'un domaine spécialisé, Laval employait :

français (l.) commercial
français (l.) parlé
français (l.) scientifique
français (l.) technique

Elles ont été remplacées par les vedettes :

français (langue) / français commercial
français (langue) / français parlé
...

Ces formes sont celles qui avaient été adoptées par la BPI.

La seule différence qui subsiste entre les vedettes Laval et les vedettes BPI est la forme de la précision langue qui, dans la Liste-autorité BPI, est écrite sous forme abrégée (l.).

La Bibliothèque nationale a adopté la nouvelle forme utilisée par Laval.

V. LES VEDETTES DE DROIT.

Dans la huitième édition du Répertoire de vedettes-matière Laval, la vedette législation était suivie de la mention (indirecte). Elle ne faisait pas partie des subdivisions "affranchies". Laval, chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, créait une vedette suivie de la subdivision législation. Parfois, la subdivision était suivie de la mention (indirecte), parfois non. Lorsqu'elle l'était, la précision géographique venait après la subdivision. Lorsqu'elle ne l'était pas, si la vedette pouvait être subdivisée géographiquement, la précision de lieu se mettait entre la vedette et la subdivision législation. Ceci avait pour conséquence un manque d'unité dans le catalogue matières.

On avait par exemple :

agriculture / législation / France
usines / législation / France
finances locales / législation / France

mais finances publiques / France / législation
hôpitaux / France / législation
logement / France / législation

Pour remédier à cet inconvénient, la BPI créa la subdivision législation (indirecte) applicable à certains sujets, ce qui signifie qu'à chaque fois que l'on avait la forme :

vedette (indirecte) / législation

celle-ci fut remplacée par :

vedette / législation (indirecte)

ceci afin de conserver l'unité du catalogue.

Jusqu'en 1979, on trouvait dans le Répertoire de vedettes-matière Laval les vedettes suivantes pour le droit :

- la vedette droit suivie d'un adjectif ou d'un complément pour désigner les systèmes du droit ou les branches du droit :

droit canonique
droit constitutionnel
droit de la mer

- les subdivisions législation et lois et règlements à certains sujets :

construction / législation
postes / lois et règlements

- la précision (droit) :

enfants (droit)
famille (droit)

- la précision (droit + adjectif) pour désigner des systèmes du droit :

divorce (droit canonique)

Jusqu'en 1979, la Library of Congress utilisait les vedettes suivantes :

- la vedette law + adjectif pour désigner des systèmes du droit :

canon law
common law
roman law

ainsi que pour les branches particulières du droit :

constitutional law
 criminal law
 maritime law

- la précision (law) :

contracts (law)
 mortgages (law)
 sanctions (law)

- les subdivisions law, law and legislation, laws and legislation, laws and regulation à certains sujets :

Postal service / laws and regulation
 Telecommunication / law and legislation

- la subdivision légal status, laws, etc. aux noms des groupes de personnes :

architects / legal status, laws, etc.
 prisoners / legal status, laws, etc.

A la fin de l'année 1978, la Library of Congress décida de ne conserver que deux subdivisions :

- law and legislation derrière les vedettes appropriées.
- legal status, laws, etc. aux noms des groupes de personnes.

Fin 1979, M. Fournier, chef de la Division de l'analyse documentaire à la Bibliothèque de l'Université Laval posa le problème des vedettes de droit aux bibliothécaires de la BPI. La Library of Congress venait de décider de s'en tenir à deux subdivisions seulement.

M. Fournier demandait au responsable du Service du catalogue matières de la BPI de réfléchir avec le spécialiste du droit à la forme à adopter pour les vedettes de droit. Le problème était qu'il était difficile de concilier les vedettes du droit civil et celles du droit anglo-saxon. D'autres problèmes s'y ajoutaient : celui de la forme des vedettes lorsqu'il s'agissait d'un aspect du droit, celui de l'emploi des subdivisions "législation", "lois et règlements", "jurisprudence" et celui de la précision (droit).

Il posait trois questions :

- quand doit-on adopter la forme directe du type "droit de la mer", "droit du travail", "droit électoral" ?
- la subdivision "législation" est-elle applicable dans tous les cas et peut-on changer enfants (droit) et famille (droit) en enfants / législation et famille / législation ?
- la subdivision "droit" pourrait-elle remplacer la subdivision "législation" ? Que faudrait-il faire dans ce cas des précisions entre parenthèses après une vedette, telles que (droit canonique), (droit juif) ?
- la subdivision "statut juridique, etc." pourrait-elle s'étendre à des vedettes telles que enfants / statut juridique, etc. ?

M. Fournier indiquait d'autre part qu'une étude préliminaire menée à la Bibliothèque de l'Université Laval incitait les bibliothécaires à penser qu'ils s'orienteraient vers l'emploi de la subdivision "droit" aux différents sujets comme adaptation des deux expressions anglaises.

Cette subdivision servirait à indexer les ouvrages de doctrine. Pour les recueils de lois, ils envisageaient d'employer la subdivision "droit / législation", ce qui obligerait à faire de "droit canonique", "droit romain",... des subdivisions plutôt que des précisions.

Au début de l'année 1980, M. Fournier insistait à nouveau pour avoir une réponse de la BPI. Il indiquait que les subdivisions envisagées par Laval étaient droit pour les ouvrages de doctrine, droit / législation pour la législation elle-même, droit / jurisprudence pour la jurisprudence, que les vedettes entrées sous la forme droit + adjectif ou complément correspondraient aux grands systèmes du droit et aux branches du droit les plus importantes, p. ex. droit islamique, droit du travail, droit civil,....

Afin de répondre aux questions des bibliothécaires de Laval, le spécialiste du droit à la BPI étudia la forme des vedettes qui figuraient dans la liste-autorité et les problèmes qu'elles posaient.

Ses propositions furent les suivantes :

- que la vedette droit + adjectif ou complément dont l'usage, dans la logique d'indexation suivie par Laval et par la BPI avait été limité, ne soit utilisée que pour les branches du droit ayant fait l'objet d'une codification dans les codes juridiques ou dans le Journal Officiel ainsi que pour les branches du droit faisant l'objet d'un enseignement de licence particulier.

- garder la subdivision législation pour les vedettes ne pouvant être entrées sous la forme droit + adjectif :

sécurité sociale / législation

- remplacer certaines vedettes suivies de la précision (droit) par la vedette suivie de la subdivision législation :

famille / législation

Depuis cet échange de correspondance, Laval a adopté les subdivisions droit et droit / législation pour remplacer la subdivision législation.

On trouve dans le supplément sur microfiches :

Législation (indirecte)

VA la subdivision droit - législation à différents sujets, p. ex. forêts et sylviculture - droit - législation ; repos dominical - droit - législation

VA la subdivision lois et règlements à certains sujets, p. ex. Postes - lois et règlements

VA à certains sujets, p. ex. droit forestier : sépulture (droit)

Les bibliothécaires de la Bibliothèque nationale ont choisi les vedettes suivantes :

- la vedette droit + adjectif pour les grandes branches du droit :

droit civil

droit pénal

- la subdivision droit après les sujets :

chasse / droit

charcuterie / droit

- la précision (droit) lorsqu'une vedette peut avoir plusieurs sens afin de préciser qu'elle est employée dans son sens juridique :

obligations (droit)

- la précision (droit + adjectif) lorsqu'il s'agit de systèmes juridiques :

droit pénal (droit juif)

- la vedette droit (indirecte) suivie de subdivisions :

droit &	- jurisprudence	pour la jurisprudence
droit &	- législation	pour les recueils de lois
droit &	- réglementation	pour les règlements, arrêtés
droit &	- codes	

- la subdivision statut juridique, etc. aux noms des groupes de personnes :

médecins / statut juridique, etc.

Les bibliothécaires de la BN n'utilisent donc jamais une subdivision juridique sans la faire précéder de la subdivision droit, ce qui favorise l'unité du catalogue matières.

o

o o

La Liste-autorité BPI, qui s'inscrit dans un contexte français, n'a pas à copier aveuglément les vedettes du Répertoire de vedettes-matière Laval. Elle doit s'en inspirer pour la structure et la syntaxe des vedettes, tout en évitant de reproduire les erreurs de Laval, mais doit être en mesure, tout en restant dans l'esprit du Répertoire, de créer les vedettes adaptées au pays dans lequel elle est utilisée.

Il en est de même pour la Liste des vedettes-matière de la BN.

QUATRIEME PARTIE : GESTION DES LISTES-AUTORITE.

I. GESTION DES LISTES-AUTORITE BPI ET DU CATALOGUE MATIERES.

II. GESTION DE LA LISTE DE VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE
NATIONALE.

L'existence dans une bibliothèque d'un fichier d'autorité suppose une gestion rigoureuse des créations de vedettes ainsi que des corrections effectuées dans les catalogues. La BPI et la BN, qui disposent maintenant toutes deux d'une liste-autorité de vedettes-matière, ont organisé les services qui gèrent ces listes de façon différente.

I. LA GESTION DES LISTES-AUTORITE BPI ET DU CATALOGUE MATIERES.

1. Les listes-autorité.

Jusqu'en Janvier 1981, date à laquelle le service du catalogue matières devint le service de la liste-autorité, le travail de création des vedettes-matière et de gestion des listes-autorité était divisé en trois parties :

- le traitement des livres
- l'élaboration des listes-autorité
- la correction des catalogues

1.1 Le traitement des livres.

Quatre services assuraient le traitement intellectuel des livres :

- le service du choix des livres
- le service du catalogue matières
- le service du catalogue auteurs
- le service des cotes

Le livre commandé, une fois arrivé était inscrit sur le registre d'entrée-inventaire puis passait au Service du choix des livres où les spécialistes des différentes disciplines inscrivait sur le double du bon de commande qui restait dans le livre la cote et le ou les mots-matière correspondant à son contenu. Le livre passait ensuite au Service du catalogue matières où les bibliothécaires vérifiaient les mots matière et créaient les vedettes nouvelles, puis au service des cotes où

il en était de même pour les cotes et enfin au Service du catalogue auteurs où était établie la notice catalogographique du livre sur un bordereau destiné à être traité informatiquement. Les éléments du catalogage étaient répartis sur ce bordereau en champs. A chaque champ était affectée une étiquette composée d'un code numérique à trois chiffres. Un code alphabétique, l'indicateur, servait à préciser si nécessaire la signification d'une étiquette. Le bordereau avant d'être envoyé à la saisie, repassait dans les différents services pour corrections.

Lorsque le service du catalogue matières recevait les livres venant du Service du choix des livres, son travail consistait en :

- contrôle de l'existence de la vedette dans la Liste-autorité BPI. Si la vedette existait déjà, il suffisait de la valider. Si elle n'existait pas, une fiche de création était établie, portant la mention de la liste ou du dictionnaire dans lequel la forme créée avait été trouvée.

- vérification de ce que le spécialiste avait bien passé en revue toutes les possibilités d'indexation offertes par Laval, la liste-autorité BPI ou le "Library of Congress Subject Headings" afin de parvenir à l'indexation la plus juste possible.

- correction de la syntaxe du mot-matière.

- inscription en regard de la vedette du numéro de champ.

De 1975 à 1977 s'ajouta à ce travail la récupération des 15 000 notices des livres qui avaient été traités par le Service de la recherche documentaire automatisée avant la création du catalogue matières et auxquelles il fallait affecter des vedettes-matière.

1.2 L'élaboration des listes-autorité.

Il existait deux listes autorité, une pour les noms communs et une pour les noms propres, gérées différemment par les bibliothécaires.

a. La liste noms communs.

Elle était obtenue par deux procédés :

- en extrayant de la bande magnétique correspondant à l'édition de 1972 du Répertoire de vedettes-matière Laval les vedettes auxquelles on ne faisait subir aucune modification, ni dans le libellé, ni dans les renvois. Cette bande, dont les vedettes avaient été numérotées par Laval, ayant été entrée en machine par M. Kantor, il suffisait d'appeler le numéro d'une vedette pour que celle-ci apparaisse dans la Liste-autorité BPI avec tous ses renvois.
- en créant les vedettes

La Liste-autorité BPI comme le Répertoire Laval, utilise un vocabulaire contrôlé et précoordonné, mais ouvert. Il est à tout moment possible de créer des vedettes nouvelles, de modifier des vedettes existantes.

Les créations pouvaient être :

- soit des mises à jour effectuées par Laval depuis 1972, c'est à dire des modifications de vedettes existantes ou des créations.

A partir de 1977, les bibliothécaires de la BPI disposèrent de la huitième édition du Répertoire de vedettes-matière de Laval et à partir de septembre 1978 des mises à jour sur microfiches.

- soit des vedettes créées par le service du catalogue matières de la BPI.

Si aucune vedette correspondant à un besoin précis n'avait pu être trouvée dans les différentes listes de la Bibliothèque de l'Université Laval, la vedette pouvait être créée par la traduction d'une vedette du "Subject Headings". Si ce dernier n'offrait pas non plus de vedette satisfaisante, la création était faite à partir de dictionnaires terminologiques, de dictionnaires ou d'encyclopédies spécialisées et à défaut d'ouvrages faisant autorité dans le domaine.

Ces créations étaient entrées à la main sur bordereaux quadrillés avec les renvois et les notes de catalogage nécessaires. A chaque vedette était affecté un numéro, calculé par les bibliothécaires d'après la place de la vedette dans la liste existante.

Si, au début de l'existence du catalogue matières les bibliothécaires, poussés par la nécessité d'indexer le plus rapidement possible le plus grand nombre possible de livres, adoptèrent beaucoup de vedettes-matière de Laval sans y apporter de modifications (d'autant plus qu'extraire les vedettes de la bande Laval était plus rapide que d'en créer), ils prirent peu à peu de plus en plus d'autonomie dans les créations. En 1978, il était devenu difficile d'extraire des vedettes de Laval, car les numéros existant dans la bande magnétique envoyée par Laval ne laissaient pas toujours assez de place entre eux pour y insérer les numéros des nouvelles créations. C'est pourquoi peu à peu les extractions se firent moins nombreuses. A partir de cette date, même les vedettes prises dans l'édition de 1972 du Répertoire de vedettes-matière et adoptées sans modifications furent parfois entrées manuellement sur bordereaux.

b. La liste noms propres.

Cette liste fut une création BPI.

Jusqu'en février 1977, les vedettes que l'on créait et leurs renvois étaient entrés manuellement sur bordereaux en majuscules. Les bibliothécaires avaient partagé le Dictionnaire Robert des noms propres en tranches numériques après avoir étudié la possibilité d'utilisation dans la liste des noms qu'il contenait.

Les noms propres créés étaient numérotés en fonction de leur place dans ces tranches numériques. Le jour où, comme pour les noms communs, la numérotation manuelle s'avéra impossible à poursuivre, il fut demandé au service informatique d'étudier l'application des clés de tri du système BIKAS aux noms propres. Cette renumérotation automatique n'eut lieu qu'en 1978. A partir de cette date, il fut de nouveau possible d'entrer les noms propres sur bordereaux. Les vedettes créées étaient numérotées par l'ordinateur. Seules celles pour lesquelles se posait un problème d'intercalation étaient numérotées par les bibliothécaires en fonction de leur ordre alphabétique.

En 1978, fut élaboré un manuel pour la création des noms propres afin de codifier des règles restées jusque là orales. A cette occasion, certains principes de création furent modifiés, de sorte que la Liste-autorité noms propres actuelle ne reflète pas totalement ces règles.

Parallèlement à ce travail de création des vedettes, les bibliothécaires établirent des listes de subdivisions applicables à différentes vedettes : guerres, événements historiques, pays, villes, écrivains, artistes, musiciens, philosophes, partis et syndicats.

Ces subdivisions figurent d'une part dans la liste noms communs à leur place dans l'ordre alphabétique, suivies de la mention V ou Va la subd.... aux noms des...., d'autre part en tête de la liste noms propres.

Ces listes de subdivisions furent établies d'après la liste de vedettes modèle de Laval. Elles s'inspirèrent également du catalogue matières de la Bibliothèque nationale et du catalogue matières de la Bibliothèque Forney.

1.3 Les corrections des vedettes-matière.

Elles s'effectuaient à quatre niveaux :

- sur les bordereaux de catalogage avant leur départ pour la saisie (vérification de l'orthographe, de la syntaxe des vedettes).
- sur les témoins de saisie de ces bordereaux, qui paraissaient sous forme de listings (correction des fautes de saisie).
- corrections des corrections effectuées sur les témoins de saisie, sur listing (vérification que la saisie des corrections avait été correctement assurée).
- correction des catalogues et de leurs suppléments.

La correction des catalogues matières consistait en :

- correction des zones correspondant aux vedettes-matière dans le cas où les vedettes placées sous des notices auraient été modifiées après le catalogage du livre.
- unification intellectuelle des vedettes pour s'assurer :
 - . qu'une même vedette n'avait pas été employée avec des sens différents.
 - . que des vedettes ne faisaient pas double emploi.
 - . que toutes les vedettes figurant sous la notice étaient bien utiles.

Toutes les personnes appartenant au service du catalogue matières vérifiaient les mots matière mis par les spécialistes, mais seule une équipe restreinte était chargée des corrections, ceci afin de conserver l'unité des vedettes.

Les bibliothécaires du service de catalogue matières vérifiaient également les vedettes utilisées par le Service iconographique et par le Service de l'audiovisuel pour indexer diapositives, disques, films et radioscopies.

2. Le catalogue matières.

La première édition du catalogue matières, produite par le système ECLAIR, parut en mai 1975. Elle comprenait trois catalogues séparés : noms communs, noms géographiques, et noms de personnes, imprimés en caractères pauvres.

La première édition du catalogue matières produite par le système BIKAS parut en novembre 1976.

La BPI avait adopté pour la gestion du catalogue auteurs titres anonymes un logiciel de gestion et d'édition de catalogues bibliographiques issu du système BIKAS (Bielefelder Katalogisierungs system) de la firme allemande Siemens. Initialement, BIKAS ne traitait que le catalogue systématique. Lorsque furent créés à la BPI le catalogue matières et le catalogue topographique basé sur les indices de la CDU, ce logiciel dut être remanié et modifié par le service informatique du Centre Pompidou, afin d'être en mesure de traiter ces catalogues. En 1977, l'ensemble des programmes constituant le système BIKAS assurait sur ordinateur UNIDATA 7740 la gestion simultanée de sept fichiers séquentiels pour chacun des fonds documentaires de la BPI, le fonds adultes et le fonds enfants étant traités séparément. Cette organisation impliquait pour chaque traitement d'un fichier la lecture complète du fichier et l'écriture intégrale de sa version modifiée. Il fallait donc attendre d'avoir un grand nombre de données de mise à jour avant d'effectuer un traitement. L'existence de sept fichiers obligeait à effectuer lors de chaque traitement la mise à jour de chacun d'entre eux.

Un ensemble de programmes fut développé pour permettre, à partir de chacun des catalogues gérés par le système BIKAS, d'extraire des notices réduites correspondant à chaque vedette de chaque notice bibliographique. Le fichier de ces notices réduites permettait d'éditer un catalogue alphabétique de ces notices comportant comme vedettes les vedettes à partir desquelles avait été faite l'extraction et comme texte le numéro des notices bibliographiques d'où avaient été extraites les vedettes. Il était possible ainsi de constituer des listes de vedettes extraites du catalogue auteurs ou du catalogue matières :

- Liste des vedettes auteurs et / ou collectivités et / ou titres.
- Liste des vedettes-matière noms communs et / ou noms de lieux et / ou noms de personnes

Ces listes devaient pouvoir permettre d'initialiser un fichier autorité dans le cas d'une reprise automatique des listes autorité.

3. Problèmes posés par la gestion des listes-autorité et du catalogue matières.

Outre les listes de notices réduites que l'on pouvait établir à partir des catalogues existaient les deux listes autorité déjà mentionnées et une liste-autorité des cotes.

La BPI disposait donc de :

- la liste-autorité noms communs réalisée, soit à partir d'extractions Laval, doit à partir de nouvelles créations. En septembre 1977, au moment où fut envisagée la reprise automatique des vedettes-matière, cette liste comprenait environ 23 400 vedettes et 59 100 renvois.

- la liste-autorité noms propres élaborée entièrement par la BPI, gérée de la même façon que la liste noms communs par le même ensemble de programmes. En septembre 1977, cette liste comprenait environ 15 500 vedettes et 8 000 renvois.

- la liste-autorité des cotes comprenant d'une part une liste systématique des cotes affectées aux ouvrages avec leur libellé, d'autre part une liste alphabétique.

L'inconvénient du système de gestion des listes autorité était qu'il n'existait aucun lien entre le fichier autorité et le fichier bibliographique. Les programmes informatiques du système BIKAS et ceux élaborés par M. Kantor n'étant pas semblables, un très gros travail d'adaptation des programmes aurait été nécessaire pour pouvoir intégrer les renvois des vedettes de la liste-autorité dans le catalogue matières.

Pour être en mesure de consulter le catalogue matières avec le maximum d'efficacité, le lecteur devait d'abord se référer à la liste-autorité qui seule signalait les formes rejetées des vedettes et indiquait les renvois d'orientation. Souvent les lecteurs, ne connaissant pas l'existence de la liste-autorité ou en comprenant mal l'utilité s'abstenaient de la consulter, ce qui rendait certaines recherches aléatoires ou infructueuses.

Les bibliothécaires, de leur côté, devaient faire face à un très gros travail de correction du catalogue. En effet, en cas d'erreur dans une vedette apparaissant dans le catalogue matières, il était nécessaire de faire des fiches de correction qui devaient être rédigées manuellement sur fiches quadrillées, puis saisies. Les listings produits devaient être relus puis, éventuellement corrigés à nouveau s'il y avait eu une erreur de saisie.

L'ensemble de ces contrôles manuels augmentait considérablement le nombre d'erreurs et diminuait la fiabilité des catalogues. Le travail matériel de correction se faisait au détriment du travail d'unification intellectuelle des vedettes.

La conjugaison de ces inconvénients fit qu'il apparut nécessaire d'une part d'alléger le travail de gestion du catalogue en automatisant un certain nombre de contrôles, en diminuant la quantité d'informations à contrôler, en augmentant la souplesse de génération des informations, et d'autre part, d'obtenir l'insertion de certains renvois de vedettes dans le catalogue.

En collaboration avec les informaticiens du Service informatique du Centre Pompidou, les chefs de service du catalogue auteurs, du catalogue matières et du service des cotes étudièrent les fonctions qu'aurait à remplir un système répondant aux souhaits exprimés.

Ces fonctions étaient :

- fonction d'unicité.

Dans le système BIKAS, il n'existait aucun contrôle sur le contenu des champs des vedettes. C'est ainsi qu'une même vedette pouvait apparaître sous différentes formes dans un catalogue. De même, une vedette pouvait avoir été entrée de façon différente dans le catalogue auteurs et dans le catalogue matières. Le fichier souhaité devait permettre d'aboutir à une même forme d'édition et de classement quel que soit le catalogue.

- fonction de filtrage.

Il n'existait dans le système BIKAS aucun contrôle de la validité des vedettes. Comme il n'y avait pas de lien entre la liste-autorité et le catalogue matières, une vedette pouvait être acceptée dans le catalogue alors qu'elle n'existait pas dans la liste-autorité, le seul contrôle étant celui effectué par les bibliothécaires au stade des corrections manuelles. Le fichier autorité souhaité devait être en mesure, au moment de l'insertion ou de la correction d'une notice bibliographique, d'invalider les vedettes si celles-ci n'étaient pas déjà entrées dans le fichier.

- fonction de sauvegarde de la multiplicité des formes.

Pour chaque vedette, il existe souvent plusieurs formes admissibles qui donnent des formes de classement et d'édition différentes. La forme choisie pour apparaître dans la liste-autorité et les catalogues devait être unique. Cependant, il était nécessaire de rentrer en renvois plusieurs formes admissibles pour une vedette afin que le catalogage puisse être effectué avec n'importe laquelle de ces formes, mais que la forme retenue soit rétablie automatiquement.

A ces trois fonctions, ayant pour but l'unité des vedettes dans les listes-autorité et les catalogues, les bibliothécaires et les informaticiens ajoutèrent :

- l'économie de place sur supports magnétiques en remplaçant, dans les fichiers magnétiques, les vedettes par des codes. Ceci devait également permettre de corriger la forme d'une vedette en ne corrigeant que l'autorité, sans avoir à faire de corrections dans le catalogue.

- l'édition de catalogues qui serait commandée par le fichier autorité puisque ce serait lui qui contiendrait la forme de classement et la forme d'édition de la vedette.

- la génération automatique des renvois :

Le renvoi V générant un contre-renvoi X

Le renvoi VA générant un contre-renvoi XX

Tout renvoi de ce type devait pouvoir être créé, modifié ou supprimé en ne faisant appel qu'à un seul des deux éléments, soit le renvoi, soit le contre-renvoi.

- le lien entre les vedettes autorité et les notices bibliographiques comportant ces vedettes.

Il était également nécessaire que le système autorité puisse permettre pour chaque vedette sa création, sa suppression ou sa modification.

Toute vedette créée devait obligatoirement comporter une forme établie servant d'entrée pour le filtrage, une forme unique d'édition et une forme de classement qui pourrait ne pas être la même pour tous les catalogues, un code ou numéro d'identification qui remplacerait le libellé de la vedette dans les fichiers. Elle pourrait également comporter des renvois (V, VA, X, XX) ainsi que les numéros d'identification des notices bibliographiques auxquelles elle s'appliquerait.

La suppression d'une vedette devait être assortie de sécurités. Il ne devait pas être possible de supprimer une vedette à laquelle était associé le numéro d'identification d'une notice bibliographique. Si l'on supprimait une vedette comportant des renvois, il fallait en même temps et automatiquement supprimer les renvois.

La modification d'une vedette devait obligatoirement entraîner la correction de sa forme dans toutes les notices bibliographiques dans lesquelles elle apparaissait.

Le cahier des charges, outre les souhaits déjà énoncés, contenait la mention de ce que devrait être le produit souhaité et la façon dont seraient gérés listes-autorité et catalogues.

Le but devait être la création d'un catalogue autorité comportant en une liste alphabétique unique toutes les vedettes, qu'elles soient auteurs ou matières, ce qui nécessitait une harmonisation des règles de catalogage dans les deux catalogues.

Les fonctions que l'on voulait obtenir avec une nouvelle gestion des listes-autorité et des catalogues étaient les suivantes :

1. gestion de l'autorité.

La saisie, la consultation et certaines mises à jour du fichier autorité en temps réel, les annulations et l'édition en différé.

2. édition du catalogue autorité.

Le catalogue autorité devait contenir la totalité des vedettes retenues (auteurs, matière, cotes) avec tous leurs renvois.

Il devait pouvoir être édité, soit en version complète, soit sous forme de sélections.

Deux supports d'édition étaient prévus :

- sur listing
- sur bande magnétique en vue d'une édition sur papier ou sur microfiches après photocomposition.

3. édition des catalogues bibliographiques.

- le catalogue auteurs-titres anonymes
- le catalogue alphabétique de matières
- le catalogue topographique

devaient pouvoir être édités soit par type de documents, soit multi media.

En janvier 1981, les services du catalogue auteurs et du catalogue matières furent réorganisés. Un nombre restreint de personnes issues du catalogue matières formèrent le Service de la liste-autorité. Les autres constituèrent avec les personnes appartenant au Service du catalogue auteurs le "Service du catalogage". Les spécialistes du Service du choix des livres continuaient d'inscrire les mots-matière sur le double du bon de commande des livres. Le bordereau complet de catalogage était établi au Service du catalogage, service dont le personnel assurait en outre la vérification des mots-matière. Cependant, les personnes du Service de la liste-autorité continuaient à effectuer les corrections sur témoins de saisie, puis sur terminal, afin de conserver l'unité du catalogue.

En février 1982, une réorganisation complète des services du traitement du livre eut lieu : le Service du choix des livres et le Service du catalogage fusionnèrent. Dans le nouveau service "Choix et traitement de l'imprimé", les bibliothécaires sont répartis en petits groupes spécialisés chacun dans un domaine. Dans chaque groupe, chacun participe aux achats et assure le catalogage et l'indexation des livres. Le Service de la liste-autorité et le Service des cotes furent réunis en un seul service. Les bibliothécaires du Service de la liste-autorité continuent à assurer les corrections des mots-matière sur les bordereaux de catalogage, car seule une équipe réduite de corrections peut assurer l'unité intellectuelle du catalogue et l'harmonisation des vedettes.

4. Règles d'interclassement et harmonisation des vedettes dans le projet de catalogue autorité.

4.1 Règles d'interclassement des vedettes.

Lorsque fut envisagée la possibilité de création d'un catalogue autorité, on se trouvait en présence de deux listes-autorité et de deux catalogues, le catalogue auteurs et le catalogue matières, dans lesquels l'intercalation était différente,

les premières n'ayant aucun lien matériel avec les seconds.

Nous avons vu dans la deuxième partie quel était l'interclassement des vedettes dans les listes-autorité.

Dans chaque catalogue, les vedettes étaient classées mot par mot jusqu'à ce qu'intervienne l'ordre alphabétique ou un signe de ponctuation significatif. Lorsque deux vedettes commençaient par le même mot, elles étaient interclassées suivant l'ordre alphabétique des premiers mots différents.

Les signes de ponctuation significatifs étaient d'une part ceux qui séparent deux éléments d'une même vedette, d'autre part ceux qui séparent la vedette de la sous-vedette.

a. Les signes de ponctuation séparant deux éléments

 d'une même vedette.

, u introduit - un prénom après un nom de personne physique
 Hugo, Victor

- un rejet dans un titre de périodique
 Figaro, **Le** (périodique)

u (introduit - un titre après un nom de personne physique
 La Rochefoucauld (duc de)

- une précision à la vedette
 livrets (musique)
 Loire (fleuve)

- une localisation géographique après un nom de collectivité
 Partido de accion nacional (Mexique)
 Musée des beaux-arts (Nice)

u, u introduit - une précision chronologique
 guerre de Crimée , 1853-1856

- une inversion dans une vedette
 locomoteur , appareil

b. Les signes de ponctuation séparant vedette et sous-

 vedettes :

u/u introduit une sous-vedette de sujet, de forme, chronologique
 ou géographique

soleil / activité

presse satirique / Allemagne / 19ème siècle

u.u introduit une sous-vedette de tout à partie

Bible . N.T. . Evangiles . S. Jean

Paris . Tour Eiffel

Les signes diacritiques ne comptaient pas pour le tri.

Les champs de classement généraient les entrées dans les catalogues. Ils servaient au tri et à l'impression, mais, pour un même champ, la forme de tri pouvait être différente de la forme d'impression.

En général, les champs de classement étaient imprimés, mais lorsque la forme de tri était différente de la forme d'impression, on employait le % précédant les éléments de tri ignorés à l'impression et le § précédant les éléments d'impression ignorés au tri.

ex : <u>sur le bordereau</u>	<u>au tri</u>	<u>à l'impression</u>
Louis %14 §XIV	Louis 0014	Louis XIV
§La table	table	La table
§<L'>école	école	L'école

Dans le catalogue matières, les noms de personnes physiques et les collectivités étaient dans le champ 710, les noms géographiques dans le champ 610 et les noms communs dans le champ 510.

L'ordre des signes de ponctuation dans les différents champs se présentait ainsi :

<u>Champ 710</u>	<u>Champ 610</u>	<u>Champ 510</u>
u/u	u/u	u/u
u.u	u.u	u(
u(u,u	u,u
,u	u(u
u,u	u	-
u	-	
-		

Dans le cas de vedettes-matière appartenant à des champs différents, mais dont le premier élément était le même, les vedettes se succédaient dans l'ordre des champs 710
610
510

Dans le cas où existe un catalogue autorité unique pour les vedettes auteurs et les vedettes-matière, il est nécessaire d'adopter une règle d'interclassement unique pour le catalogue autorité, le catalogue matières et le catalogue auteurs.

Dans cette perspective, les bibliothécaires mirent au point les règles suivantes :

Les vedettes sont classées entre elles :

- a) mot pour mot et à l'intérieur des mots lettres par lettres jusqu'au premier signe de ponctuation significatif ou sinon jusqu'à la fin de la vedette.
- b) au signe de ponctuation significatif, les vedettes commençant par le même élément, donc équivalentes pour le 1er tri, sont classées d'après la nature de la vedette. La hiérarchie est la suivante :

nom de personne physique
nom de lieu
nom de collectivité
titre anonyme de monographie
titre uniforme vedette de forme
titre de suite
titre de périodique
titre de collection
sujet matières

- c) s'il y a des vedettes équivalentes par lettre, on classe alors d'après les séquences de signes. Les bibliothécaires demandèrent qu'un ordre de préférence unique soit adopté dans tous les champs significatifs du catalogue matières, cet ordre étant valable aussi pour le catalogue auteurs.

L'ordre qui fut choisi fut :

u/u

u.u

u,u

u(

,u

- d) Le tiret a la même valeur que le blanc pour le classement c'est à dire que les mots reliés par un trait d'union sont considérés comme étant une suite de mots :

Paris de Bollardière, Jacques

Paris-Match (périodique)

Paris Saint Germain football club

Paris-Soir (périodique)

- e) Les sigles :

Le point n'est pas pris en compte pour le classement sauf s'il est entouré de blancs et considéré comme un signe de ponctuation. Les sigles composés d'initiales séparées par des points sont donc classés en continu :

Cluzel, Jean

C.N.A.M.

C.N.R.S.

Cnudde, Hervé

- f) L'énumération :

Le point virgule qui sépare les termes d'une énumération ne compte pas pour le classement.

hôtels

hôtels ; gites ruraux

hôtels particuliers

- g) L'apostrophe est prise en compte pour le classement et a même valeur que le blanc, alors que le signe diacritique ǂ dans les langues translittérées ne compte pas pour le classement.

Voir annexe 4 des exemples d'interclassement possibles dans le catalogue autorité.

4.2. Harmonisation des vedettes dans les deux catalogues

Si l'on voulait créer un catalogue autorité comprenant dans une même liste alphabétique les vedettes noms de personnes, collectivités, noms géographiques, titres et noms communs, il était nécessaire de procéder à une harmonisation de certaines catégories de vedettes dans le catalogue auteurs et dans le catalogue matières, les formes qui avaient été choisies étant souvent différentes d'un catalogue à l'autre. Il est en effet impossible dans un fichier d'autorité unique d'avoir deux formes d'édition différentes pour une même vedette.

Les bibliothécaires établirent les principes suivants :

- a) Les noms de personnes :

Pour l'établissement des vedettes noms de personnes physiques, le catalogue auteurs avait suivi la norme Z 44-061, sauf en ce qui concerne la ponctuation. Cette forme serait la forme autorité et on entrerait en renvoi X la forme française du catalogue matières :

Čehov, Anton

X Tchekhov, Anton

- Les rois et souverains seraient entrés à leur nom en français. La ponctuation adoptée pour leur titre serait celle du catalogue auteurs qui permettait un tri sur le pays. La forme originale serait entrée en renvoi X.

Catherine (impératrice ; Russie ; 2)

X Ekaterina (imperatrice ; Rossii ; 2)

- Les papes et les saints seraient également entrés sous la forme française :

Paul (pape ; 6)

X Montini, Giovanni Battista

X Paulus (papa ; 6)

b) Les collectivités.

La forme adoptée par le catalogue auteurs était celle recommandée dans la norme Z 44-060. La précision de lieu était indiquée entre parenthèses et la collectivité était entrée sous sa forme en langue originale ou sous la **forme** translittérée. Le catalogue matières, qui avait adopté pour les langues exigeant une translittération la forme française et qui mentionnait la précision de lieu après „„, devait adopter la forme du catalogue auteurs. La forme matière serait entrée en renvoi X :

Muzeum narodowe (Warszawa)

X Musée national . Varsovie

c) Les collectivités territoriales.

Dans le catalogue auteurs, la forme adoptée était :

France / Intérieur (Ministère)

Great Britain / House of lords

Dans le catalogue matières, elle était :

France . Ministère de l'Intérieur
Grande-Bretagne . House of lords

Alors que le catalogue auteurs prenait le nom du pays en langue originale, le catalogue matières l'entraîne en français. En outre, la ponctuation n'était pas la même.

La forme du catalogue autorité devait être un mélange des deux : le nom du pays et celui de la collectivité resteraient en langue originale comme dans le catalogue auteurs, mais la ponctuation serait . . .

France . Intérieur (Ministère)
Great Britain . House of lords

En revanche, pour les collectivités publiques ne pouvant être que vedettes-matière, on garderait la forme du catalogue matières :

Grande-Bretagne . Army
Allemagne (République fédérale) . Bundeswehr

d) Les noms géographiques.

Ces vedettes n'étant pas communes aux deux catalogues seraient conservées sous la forme employée dans le catalogue matières :

Grande-Bretagne / descriptions et voyages
Japon / politique et gouvernement
mais Nihon . Foreign affairs (Ministry)

e) Les titres.

Les formes ne pouvaient être unifiées, car elles sont liées à leur fonction dans chaque catalogue ; elles sont descriptives dans le catalogue auteurs, documentaires dans le catalogue matières. Les deux formes continueraient à coexister dans le catalogue autorité, la forme auteurs et la forme matière constituant pour chaque vedette deux séquences séparées :

- C.M. Bible
 Bible / commentaires
 Bible . A.T. / versions grecques
 Bible . N.T. . Evangiles . S. Jean
 Bible dans l'art
- C.A. Bible (grec, 1975)
 Bible, N.T. (français, 1952)
 Bible, N.T. Epitre (Paul). Romains (français, grec)

II. LA GESTION DE LA LISTE DE VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

Il n'existe pas à la BN une équipe de bibliothécaires chargée uniquement du contrôle des vedettes-matière et de la gestion de la liste-autorité comme à la BPI. Le travail d'indexation des livres et de création des vedettes est réparti entre des équipes qui sont spécialisées dans une discipline ou un groupe de disciplines. Elles sont au nombre de quatre :

- une équipe à dominante littéraire traite les livres de littérature, d'art, de linguistique et de sociologie.

- une équipe traite les livres d'histoire, de géographie, d'économie, de sciences politiques.

- deux équipes sont spécialisées dans le domaine scientifique, une en sciences pures, l'autre en sciences appliquées.

Dans chaque équipe, une personne est chargée de coordonner les créations.

Le service du catalogue matières est divisé administrativement entre le service français qui fait partie du Service de la Bibliographie de la France et le service étranger rattaché au Département des entrées.

Chaque personne crée les vedettes-matière au fur et à mesure que naissent les besoins. Des réunions de concertation permettent l'harmonisation des vedettes-matière. En dernier recours, dans le cas de doute sur la forme à adopter, un responsable est chargé de trancher.

La création des vedettes-matière se fait en utilisant les outils suivants dans l'ordre :

- . la huitième édition du Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval.

- . le supplément Laval sur microfiches.
- . la Liste-autorité BPI.
- . le "Subject Headings", édition de 1980.

Lorsqu'ils créent une vedette, les bibliothécaires de la BN ont toujours recours au "Subject Headings". Les vedettes qui sont créées le sont avec le plus grand nombre de renvois possibles. Ceux du Répertoire de vedettes-matière Laval et ceux du "Subject Headings" sont repris presque systématiquement.

Au départ, les vedettes furent entrées sur des fiches de catalogue normales, puis la BN fit imprimer des fiches spéciales avec des cases prévues pour y inscrire les codes des vedettes et des renvois. La gestion de la Liste de vedettes-matière est automatisée. Les renvois sont générés automatiquement, c'est à dire que si l'on entre une vedette comportant un renvoi VA à une seconde vedette, celle-ci se retrouvera automatiquement dans la liste à sa place dans l'ordre alphabétique, accompagnée du renvoi à la première vedette. Ceci a pour conséquence de faire figurer dans la liste de vedettes-matière des termes qui n'ont en réalité encore jamais été utilisés comme vedettes et sous lesquels on ne trouvera aucune fiche dans le fichier matières.

Les bibliothécaires de la BN, conformément à la politique actuelle de Laval, font suivre toutes les vedettes pour lesquelles la subdivision géographique se justifie, de la mention (indirecte); Celle-ci est représentée dans la liste par le signe &.

Les premières microfiches qui parurent fin février 1982 et comportent la liste des vedettes-matière, contiennent encore un certain nombre d'erreurs. En effet, les corrections à apporter aux vedettes ayant été faites tantôt sur bordereaux, tantôt directement sur la liste, il y eut des erreurs de saisie. Etant donné que des corrections sont faites au fur et à mesure que sont décelées les erreurs, la prochaine édition devrait les avoir éliminées.

A l'heure actuelle, le catalogue matières de la BN reste un catalogue sur fiches. Le circuit du catalogue matières est entièrement manuel, seule la gestion de la Liste de vedettes-matière est automatisée et il n'existe aucun lien matériel entre le catalogue et la liste-autorité.

CONCLUSION.

Le "Répertoire de vedettes-matière" de Laval qui à ses débuts était une traduction des vedettes du "Library of Congress Subject Headings" s'en est un peu éloigné et s'efforce d'adapter ses vedettes aux réalités canadiennes et québécoises en collant moins strictement qu'au début à l'esprit anglo-saxon.

Les Listes-autorité de la BPI, après une première phase d'adaptation assez stricte des vedettes du Répertoire Laval ont pris une certaine autonomie et un certain recul par rapport à elles.

La Liste des vedettes-matière de la Bibliothèque nationale, tout en puisant ses sources dans les trois listes précédentes, n'en contient pas moins des vedettes propres.

Un répertoire de vedettes-matière n'est pas une création figée. Il se doit d'évaluer parallèlement à l'évolution du vocabulaire et des mentalités du pays dans lequel il est élaboré sans copier aveuglément les vedettes d'un répertoire étranger s'inscrivant dans un contexte national différent. C'est à cette condition d'ailleurs qu'il a des chances de devenir un jour partie intégrante d'un fichier d'autorité sur le plan national, ce qu'est devenu le Répertoire de vedettes-matière Laval.

Le répertoire canadien et les listes-autorité françaises ont connu un certain succès. En 1980, 650 "abonnés" dans le monde entier avaient acquis 1350 exemplaires du Répertoire de vedettes-matière de Laval.

De nombreuses bibliothèques françaises et francophones, aussi bien des bibliothèques spécialisées qu'universitaires ou publiques ont déjà acheté les Listes-autorité BPI. En 1981, le "Centre de lecture publique de la Communauté française" de Liège a commandé 100 exemplaires de la liste noms communs et 10 de la liste noms propres, la Bibliothèque nationale de Paris a acheté 25 exemplaires de chacune des deux listes.

Il est à souhaiter que la Liste des vedettes-matière de la BN et les Listes-autorité de la BPI, qui partent des mêmes bases, fusionnent un jour afin de ne former qu'un seul fichier d'autorité matière utilisable dans tout le pays.

BIBLIOGRAPHIE.I. LIBRARY OF CONGRESS SUBJECT HEADINGS.

CUTTER (Charles Ami). - Rules for a printed dictionary catalogue. - Washington : Government Printing Office, 1876.

CUTTER (Charles Ami). - Rules for a dictionary catalog. - Washington : Government Printing Office, 1904.

LIBRARY OF CONGRESS. Washington. Subject cataloging Division. - Subject Headings used in the dictionary catalog of the Library of Congress. - 9 th. ed. - Washington : Library of Congress, 1980. - 2 vol.

HAYKIN (D. J.). - Subject Headings : a practical guide. - Washington : Government Printing Office, 1976.

Sears List of Subject Headings / ed. by B. M. Westby. - 11 th. ed. - New York : Wilson, 1977.

COATES (E. J.). - Subject catalogues : headings and structure. - London : Library association, 1960.

ANGELL (Richard S.). - Library of Congress Subject Headings : review and forecast.

In : Subject retrieval in the seventies : new directions... - Westport : Greenwood, 1972. - P. 143-167.

WELLISCH (Hans Hanan). - Subject retrieval in the seventies : méthodes, problèmes, prospects.

In : Subject retrieval in the seventies : new directions... - Westport : Greenwood, 1972. - P. 2-27.

CHAN (Lois Mai). - Alphabetical arrangement and subject collocation in Library of Congress Subject Headings.

In : Library Resources and Technical services, vol. 21, 2, 1977.

CHAN (Lois Mai). - Library of Congress Subject Headings : principles and application. - Littleton : Libraries Unlimited, 1978. - (Research studies in library science).

COTE (Jean-Pierre). - PRECIS et le système de vedettes-matière de la Library of Congress : vers une étude comparative globale. In : Documentation et bibliothèques, mars 1979, p. 11-21.

II. REPERTOIRE DE VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL. Québec. Service de catalogage . - Répertoire de vedettes-matière. - 7e éd. - Québec : Bibliothèque de l'Université Laval, 1972.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL. Québec. Section de l'analyse documentaire. - Répertoire de vedettes-matière. - 8e éd. - Québec : Bibliothèque de l'Université Laval, 1976.

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE LAVAL. Québec. Section de l'analyse documentaire. - Index anglais-français des termes utilisés dans le Répertoire de vedettes-matière. - 2e éd. - Québec : Bibliothèque de l'Université Laval, 1976.

Introduction à la huitième édition de "Library of Congress Subject Headings" : version française établie conjointement à la Bibliothèque de l'Université Laval et à la Bibliothèque nationale du Québec. - Québec : Bibliothèque de l'Université Laval ; Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, 1979.

FILION (Louise). - Le télécatalogage à la Bibliothèque nationale du Québec et ses répercussions. In : Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec, vol. 10, 1976, 1, p. 2-5.

CAIN (J.). - Aperçus sur un grand réseau automatisé de bibliothèques en plein croissance. In : Documentaliste, vol. 15/5-6, nov. - déc. 1978, p. 11-16.

Le Répertoire de vedettes-matière de Laval (huitième édition) : analyse critique / [par un groupe de travail du Comité des services techniques de l'ASTED.]

In : Documentation et bibliothèques, sept. 1979, p. 151-156.

CARTIER (Céline R.). - [Réponse à l'analyse critique de la huitième édition du Répertoire de vedettes-matière de Laval].

In : Documentation et bibliothèques, mars 1980, p. 45-48.

III. LES LISTES-AUTORITE BPI.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms communs. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1976. - 5 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms communs. - 2e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1978. - 3 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms communs. - 3e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1979. - 3 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms communs. - 4e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1980. - 3 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms communs. - 5e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1981. - 4 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms propres. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1976. - 2 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms propres. - 2e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1979. - 2 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms propres. - 3e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1980. - 2 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Autorité matière : noms propres. - 4e éd. - Paris : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, 1981. - 2 vol.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. Paris. - Cahier des charges. - Paris : Bibliothèque publique d'information, 1977.

[Dactylographié]

IV. LA LISTE DES VEDETTES-MATIERE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Paris. - Liste des vedettes-matière. - Paris : Bibliothèque nationale, 1982. - [4 microfiches].

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Modèles de pages du Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval.
- ANNEXE 2 : Modèles de pages de la Liste-autorité BPI noms communs.
- ANNEXE 3 : Liste des vedettes-modèles, des subdivisions applicables aux noms de pays et de villes du Répertoire de vedettes-matière Laval.
- ANNEXE 4 : Exemples d'interclassement dans un catalogue autorité.

ANNEXE I

CONTENTEMENT

- X ALLEGRESSE
- CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
- V TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS (DIRECTE)

CONTENTIEUX D'ENTREPRISE (DIRECTE)

- X ENTREPRISES - CONTENTIEUX
ENTREPRISES - SERVICE JUDICIAIRE
SERVICE JURIDIQUE DANS L'ENTREPRISE
- XX AVOCATS (DIRECTE)
CABINETS D'AVOCAT (DIRECTE)
DROIT, PRATIQUE DU (DIRECTE)

CONTENTIEUX INTERNATIONAL

- XX DROIT INTERNATIONAL

- CONTENU, ANALYSE DE (COMMUNICATION)
- V ANALYSE DE CONTENU (COMMUNICATION)

CONTES

- * *SOUS CETTE VEDETTE, ON TROUVE LES RECUEILS D'HISTOIRES EN PROSE OU EN VERS, ET PLUS PARTICULIEREMENT LES CONTES TRADITIONNELS ET POPULAIRES D'ORIGINE INCERTAINE (ROMANCES, LEGENDES, FABLES, ETC.)*
- VA EXEMPLES
FABLES
LAIS
LEGENDES (INDIRECTE)
NOUVELLES
PARABOLES
LA SUBD. PARAPHRASES, CONTES, ETC. SOUS POESIE ANGLAISE, THEATRE SANSCRIT ET VEDETTES SEMBLABLES
- X CONTES FOLKLORIQUES
CONTES POPULAIRES
- XX EXEMPLES
FOLKLORE (INDIRECTE)
LITTERATURE
ROMAN
SERMONS - ILLUSTRATIONS

- CONTES - MOYEN AGE
- V CONTES MEDIEVAUX

CONTES AFRICAIS (CREOLES, FRANCAIS, ETC.) (DIRECTE)

CONTES ALGERIENS

- CONTES AMERICAINS (INDIRECTE)
- VA CONTES NEGRO-AMERICAINS

- CONTES BOHEMIENS
- V CONTES TCHEQUES

- CONTES D'ANIMAUX
- V ANIMAUX - LEGENDES ET HISTOIRES

CONTES DE FEES

- VA FOLKLORE (INDIRECTE)
- X FEES - CONTES
- XX FOLKLORE (INDIRECTE)
LEGENDES (INDIRECTE)
LITTERATURE
ROMAN

CONTES DE FEES - CLASSIFICATION

- * *SOUS CETTE VEDETTE, ON TROUVE LES LISTES DE CONTES DE FEES, OU, DE CONTES DU MEME GENRE, DE THEMES, DE MOTIFS, DE VARIANTES, ETC. COMPLEES EN VUE DE LES GROUPEL DANS DES CATEGORIES BIEN PRECISES. SOUS CETTE MEME VEDETTE, ON TROUVE AUSSI LES TRAITES QUI DISCUTENT DES PRINCIPES DE BASE QUE DEVRAIENT AVOIR CES SYSTEMES DE CLASSIFICATION. QUAND C'EST NECESSAIRE, UNE ENTREE ADDITIONNELLE EST FAITE A FOLKLORE - CLASSIFICATION*
- X CONTES DE FEES - THEMES, MOTIFS

- CONTES DE FEES - THEMES, MOTIFS
- V CONTES DE FEES - CLASSIFICATION

CONTES DE L'INDE

- CONTES DE NOEL
- V NOEL - CONTES

- CONTES DE REVENANTS
- V HISTOIRES DE FANTOMES

- CONTES FOLKLORIQUES
- V CONTES
FOLKLORE (INDIRECTE)
LEGENDES (INDIRECTE)
LITTERATURE POPULAIRE (INDIRECTE)

CONTES FRANCAIS

- X FABLIAUX

CONTES MBAI

- CONTES MEDIEVAUX
- X CONTES - MOYEN AGE

- CONTES NEGRES
- V CONTES NEGRO-AFRICAIS
CONTES NEGRO-AMERICAINS

CONTES NEGRO-AFRICAIS

- X CONTES NEGRES

CONTES NEGRO-AMERICAINS

- X CONTES NEGRES
- XX CONTES AMERICAINS (INDIRECTE)

- CONTES POPULAIRES
- V CONTES
LITTERATURE POPULAIRE (INDIRECTE)

CONTES TCHEQUES

- X CONTES BOHEMIENS

CONTESTATION

- CONTESTATION, CHANSONS DE
- V CHANSONS CONTESTATAIRES

CONTESTATION ETUDIANTE

- V GREVES ETUDIANTES
MOUVEMENTS ETUDIANTS (DIRECTE)
ET LES SUBD. GREVES ET EMEUTES AUX NOMS DES UNIVERSITES, COLLEGES, ETC.

CONTEURS

- X RACONTEURS

CONTEURS FRANCAIS (ITALIENS, ETC.)

CONTINENCE

- V CHASTETE
VIE SEXUELLE

CONTINENT ANTARCTIQUE

- V REGIONS ANTARCTIQUES

CONTINENTS

- VA CONTINENTS, DERIVE DES
- XX GEOGRAPHIE PHYSIQUE (INDIRECTE)
GEOLOGIE (INDIRECTE)
GEOPHYSIQUE (INDIRECTE)

CONTINENTS - DERIVE

- V CONTINENTS, DERIVE DES

CONTINENTS, DERIVE DES

- VA PALEOMAGNETISME (INDIRECTE)
- X CONTINENTS - DERIVE
DERIVE DES CONTINENTS
- XX CONTINENTS
PALEOGEOGRAPHIE (INDIRECTE)
PALEOMAGNETISME (INDIRECTE)

CONTINGENCE (PHILOSOPHIE)

- VA PROBABILITE (PHILOSOPHIE)
- XX PHILOSOPHIE

CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

- V PRODUITS AGRICOLES - CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION (DIR)

CONTINGENTIA, FUTURA (LOGIQUE)

- V FUTURS CONTINGENTS (LOGIQUE)

CONTINGENTS D'IMPORTATION (DIRECTE)

- X AUTORISATION D'IMPORTATION
IMPORTATION, CONTINGENTS D'
LICENCES D'IMPORTATION
PERMIS D'IMPORTATION
REGLEMENTATION DES IMPORTATIONS
RESTRICTIONS A L'IMPORTATION

CONTINUITE

- XX MATHEMATIQUES - PHILOSOPHIE

CONTINUITES RADIOPHONIQUES

- V SERIES RADIOPHONIQUES

CONTINUITES TELEVISEES

- V SERIES TELEVISEES

CONTINUO

- V BASSE CONTINUE

CONTRACEPTIFS

- VA CONTRACEPTIFS CHIMIQUES
CONTRACEPTIFS MECANIQUE
CONTRACEPTIFS ORAUX
- XX CONTRACEPTION

CONTRACEPTIFS CHIMIQUES

- VA CONTRACEPTIFS ORAUX
- XX CONTRACEPTIFS

CONTRACEPTIFS INTRA-UTERINS

- V STERILET

CONTRACEPTIFS MECANIQUE

- VA STERILET
- XX CONTRACEPTIFS

CONTRACEPTIFS ORAUX

- X CONTRACEPTION PER OS
PILULE ANOVULENTES ORALES
PILULE ANTICONCEPTIONNELLES
- XX CONTRACEPTIFS
CONTRACEPTIFS CHIMIQUES
CONTRACEPTION

CONTRACEPTIFS ORAUX - EFFETS SECONDAIRES

CONTRACEPTION

- VA CONTRACEPTIFS
CONTRACEPTIFS ORAUX
EUGENISME
HYGIENE SEXUELLE
MALTHUSIANISME
MORALE SEXUELLE
POPULATION
- X CONCEPTION - PREVENTION
KNAUS-OGINO METHODE
METHODE SYMPTO-THERMIQUE
METHODES ANTICONCEPTIONNELLES
- XX HYGIENE SEXUELLE
MALTHUSIANISME

CONTRACEPTION PER OS

- V CONTRACEPTIFS ORAUX

CONTRACTION DES MUSCLES

- V MUSCLES - CONTRACTION

ANNEXE I

POLE SUD

- VA REGIONS ANTARCTIQUES
- XX REGIONS ANTARCTIQUES

POLEMIQUE

- XX OPINION PUBLIQUE (INDIRECTE)
- PROPAGANDE

POLEMIQUE (THEOLOGIE)

- V APOLOGETIQUE
- LES SUBD. DOCTRINE, APOLOGIES, CONTROVERSES ET OUVRAGES APOLOGETIQUES AUX NOMS DES ORGANISMES RELIGIEUX, P.E. EGLISE CATHOLIQUE - OUVRAGES APOLOGETIQUES, EGLISE CATHOLIQUE - DOCTRINE, APOLOGIES, CONTROVERSES, LA SUBD. OUVRAGES DE CONTROVERSE AUX NOMS DE DIFFERENTS TROUVERSE.

POLEMISTES FRANCAIS (PORTUGAIS, ETC.)

POLEMOLOGIE

- V GUERRE

POLEMONIACEES

- X POLEMONIUM

POLEMONIUM

- V POLEMONIACEES

POLICE (INDIRECTE)

- VA DETECTIVES (DIRECTE)
- PATROUILLES DE LA FRONTIERE (DIRECTE)
- SERVICE SECRET (INDIRECTE)
- LA SUBD. POLICE AUX NOMS DES VILLES
- X FORCE PUBLIQUE
- FORCES DE L'ORDRE
- GENDARMES
- POLICE JUDICIAIRE
- XX DETECTIVES (DIRECTE)
- ENQUETES PUBLIQUES (DIRECTE)
- JUSTICE CRIMINELLE - ADMINISTRATION (DIRECTE)

POLICE - INFORMATION, TRAITEMENT ELECTRONIQUE DE L'

- V INFORMATION, TRAITEMENT ELECTRONIQUE DE L' - POLICE

POLICE - RELATIONS PUBLIQUES

- V RELATIONS PUBLIQUES - POLICE

POLICE D'ETAT (DIRECTE)

POLICE DE LA FRONTIERE

- V PATROUILLES DE LA FRONTIERE (DIRECTE)

POLICE INDUSTRIELLE

- V POLICE PRIVEE (DIRECTE)

POLICE INTERNATIONALE

- VA NATIONS UNIES - FORCES ARMEES (DIRECTE)
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE
- XX COOPERATION INTERNATIONALE
- NATIONS UNIES - FORCES ARMEES (DIRECTE)
- RELATIONS INTERNATIONALES
- SANCTIONS (DROIT INTERNATIONAL)

POLICE JUDICIAIRE

- V POLICE (INDIRECTE)

POLICE PRIVEE (DIRECTE)

- X POLICE INDUSTRIELLE
- XX DETECTIVES (DIRECTE)

POLICE RURALE (DIRECTE)

- VA DELITS RURAUX (DIRECTE)
- X GARDES CHAMPETRES
- GENDARMES
- XX DELITS RURAUX (DIRECTE)
- GARDES FORESTIERS

POLICE SCIENTIFIQUE

- V ENQUETES CRIMINELLES (DIRECTE)

POLICE TECHNIQUE

- V ENQUETES CRIMINELLES (DIRECTE)

POLICES D'ASSURANCE-VIE

- V ASSURANCE-VIE - POLICES

POLICIERS (DIRECTE)

- X AGENTS DE POLICE
- CONSTABLES

POLIOMYELITIS

- X PARALYSIE INFANTILE
- XX MOELLE EPINIERE - MALADIES
- NERVEUX CENTRAL, SYSTEME - MALADIES

POLIS

POLISSAGE

- V BROYAGE ET POLISSAGE

POLITBURO

POLITESSE

- V SAVOIR-VIVRE (INDIRECTE)

POLITIENS

- V HOMMES D'ETAT

POLITIQUE

- VA ADMINISTRATION LOCALE (DIRECTE)
- ADMINISTRATION PUBLIQUE
- ALLEGEANCE (DIRECTE)
- ANARCHISME ET ANARCHISTES (INDIRECTE)
- ARISTOCRATIE
- AUTONOMIE
- AUTORITARISME
- AUTORITE
- AVOCATS DANS LA POLITIQUE

POLITIQUE (SUITE)

VA BIBLE - POLITIQUE

- BIOGRAPHIES DANS LES CAMPAGNES ELECTORALES
- BUREAUCRATIE
- CABINET (DIRECTE)
- CITOYENNETE (DIRECTE)
- CIVILISATION
- CLANS (DIRECTE)
- CLERGE - ACTIVITE POLITIQUE
- COLLEGIENS - ACTIVITE POLITIQUE
- COMMUNAUTES RURALES (INDIRECTE)
- COMMUNISME (INDIRECTE)
- CONGRES POLITIQUES
- CONSERVATISME (DIRECTE)
- CONSTITUTIONS
- CONTRAT SOCIAL
- CORPORATISME (INDIRECTE)
- CORRUPTION (POLITIQUE) (DIRECTE)
- COUPS D'ETAT
- CRIMES ET DELITS POLITIQUES (DIRECTE)
- DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE (DIRECTE)
- DECOLONISATION
- DELEGATION DES POUVOIRS (DROIT ADMINISTRATIF) (DIRECTE)
- DEMOCRATIE
- DEMOCRATIES POPULAIRES
- DEMOPHILOCRAIE
- DESPOTISME
- DOMAINE DE L'ETAT
- DROIT ADMINISTRATIF (DIRECTE)
- DROIT CONSTITUTIONNEL
- DROIT DIVIN DES ROIS
- DROIT NATUREL
- DROIT PUBLIC (DIRECTE)
- DROITS CIVILS (DIRECTE)
- EDUCATION CIVIQUE
- EDUCATION DES PRINCES
- EGALITE
- EGLISE ET ETAT
- ELECTIONS (DIRECTE)
- ENSEIGNANTS - ACTIVITE POLITIQUE
- ETAT
- ETATS, PETITS
- ETATS (E.-U.), DROITS DES
- ETUDIANTS - ACTIVITE POLITIQUE
- FONCTION PUBLIQUE (DIRECTE)
- FONCTIONNAIRES
- GOVERNEMENT, RESISTANCE AU
- GOVERNEMENT COMPARE
- GOVERNEMENT REPRESENTATIF (DIRECTE)
- GOVERNEMENT TRIBAL (DIRECTE)
- GOVERNEMENTS D'ETAT (DIRECTE)
- GOVERNEMENTS DE COALITION (DIRECTE)
- GROUPE DE PRESSION (DIRECTE)
- HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE
- IMPERIALISME
- INDIVIDUALISME
- JEUNES ADULTES - ACTIVITE POLITIQUE
- JEUNESSE - ACTIVITE POLITIQUE
- JURISPRUDENCE - RECUEILS, COMPILATIONS, ETC.
- LEGISLATION (INDIRECTE)
- LIBERALISME (DIRECTE)
- LIBERTE
- LOBBYING
- MARXISME
- MISE EN NOMINATION (DIRECTE)
- MONARCHIE
- MORALE POLITIQUE
- NATIONALISATIONS (DIRECTE)
- NATIONALISME (DIRECTE)
- OLIGARCHIE
- OPINION PUBLIQUE (INDIRECTE)
- ORGANISATION INTERNATIONALE
- PARTIS POLITIQUES (INDIRECTE)
- PETITION, DROIT DE (DIRECTE)
- PLEBISCITE (DIRECTE)
- POLITIQUE ET EDUCATION
- POLITIQUE MONDIALE
- POUVOIR (SCIENCES SOCIALES)
- PROPAGANDE ELECTORALE (DIRECTE)
- PROTECTORATS
- PSYCHOLOGIE POLITIQUE
- RADICALISME (DIRECTE)
- REFERENDUM (DIRECTE)
- RELATIONS PUBLIQUES ET POLITIQUE
- REPUBLIQUE
- RESTAURATIONS (POLITIQUE)
- REUNIONS PUBLIQUES (DIRECTE)
- REVOLUTIONS (DIRECTE)
- REXISME (BELGIQUE)
- ROIS ET SOUVERAINS
- SEPARATION DES POUVOIRS (DIRECTE)
- SOCIALISME
- SOCIOLOGIE POLITIQUE
- SOUVERAINETE
- SUFFRAGE (INDIRECTE)
- TELEVISION DANS LA POLITIQUE (DIRECTE)
- TERRITOIRE NATIONAL
- TRIBUS ET SYSTEME TRIBAL (INDIRECTE)
- UTOPIES
- VOTE (DIRECTE)
- LA SOUS-VEDETTE CONSTITUTION AUX NOMS DES PAYS, ETC., P.E. FRANCE CONSTITUTION
- LA SUBD. POLITIQUE ET GOUVERNEMENT AUX NOMS DES PAYS, ETC., P.E. ONTARIO - POLITIQUE ET GOUVERNEMENT
- LA SUBD. ADMINISTRATION AUX NOMS DES VILLES, P.E. PARIS - ADMINISTRATION

X ADMINISTRATION

ANNEXE I

POLITIQUE (SUITE)

- X GOUVERNEMENT
 - GOUVERNEMENT CIVIL
 - HISTOIRE POLITIQUE
 - INSTITUTIONS POLITIQUES
 - SCIENCE POLITIQUE
 - SCIENCES POLITIQUES
- XX EDUCATION DES PRINCES
 - ETAT
 - HISTOIRE
 - HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE
 - PARTIS POLITIQUES (INDIRECTE)
- POLITIQUE - ANTHOLOGIES**
- POLITIQUE - ASPECT PSYCHOLOGIQUE
 - V PSYCHOLOGIE POLITIQUE
- POLITIQUE - CARICATURES ET DESSINS HUMORISTIQUES**
- POLITIQUE - ETUDE ET ENSEIGNEMENT (DIRECTE)**
- POLITIQUE - HISTOIRE (INDIRECTE)**
 - X ETAT - HISTOIRE DES THEORIES
- POLITIQUE - METHOLOGIE**
- POLITIQUE - MODELES MATHEMATIQUES**
- POLITIQUE - OUVRAGES AVANT 1700**
- POLITIQUE - RECHERCHE (DIRECTE)**
 - XX RECHERCHE (INDIRECTE)
- POLITIQUE - TERMINOLOGIE**
- POLITIQUE, PARTICIPATION A LA (DIRECTE)**
 - VA *LA SUBD. ACTIVITE POLITIQUE A CERTAINS SUJETS*
 - X ACTION POLITIQUE
 - ACTIVITE POLITIQUE
 - PARTICIPATION A LA POLITIQUE
 - PARTICIPATION POLITIQUE
 - POLITISATION
 - XX PARTICIPATION SOCIALE
 - PSYCHOLOGIE POLITIQUE
 - SOCIOLOGIE POLITIQUE
- POLITIQUE AFRO-ASIATIQUE
 - V AFRO-ASIATISME
- POLITIQUE AGRICOLE
 - V *LA SUBD. POLITIQUE AGRICOLE AUX NOMS DES CONTINENTS, PAYS, ETC*
 - VA AGRICULTURE - ADMINISTRATION (INDIRECTE)
 - AGRICULTURE - LEGISLATION (DIRECTE)
 - LOTISSEMENT (DIRECTE)
 - REFORME AGRAIRE (INDIRECTE)
 - RETABLISSEMENT RURAL (DIRECTE)
 - SURPLUS DE PRODUITS AGRICOLES (DIRECTE)
 - VULGARISATION AGRICOLE (DIRECTE)
 - X AGRICULTURE ET ETAT
 - ETAT ET AGRICULTURE
 - QUESTION AGRAIRE
 - XX INDUSTRIE ET ETAT (INDIRECTE)
 - POLITIQUE ECONOMIQUE
 - REFORME AGRAIRE (INDIRECTE)
- POLITIQUE BUDGETAIRE
 - V BUDGET (INDIRECTE)
 - DEPENSES PUBLIQUES, POLITIQUE DES FINANCES PUBLIQUES
- POLITIQUE CHRETIENNE
 - V CHRISTIANISME ET POLITIQUE
- POLITIQUE COMMERCIALE**
 - VA ACCORDS COMMERCIAUX
 - AUTARCIE
 - CHANGE - LEGISLATION (DIRECTE)
 - CLAUDE DE LA NATION LA PLUS FAVORISEE
 - CREDIT POUR L'EXPORTATION (DIRECTE)
 - LIBRE-ECHANGE ET PROTECTIONNISME (INDIRECTE)
 - RECIPROCITE
 - TARIF (DIRECTE)
 - UNIONS DOUANIERES
 - ZONES ET PORTS FRANCS (INDIRECTE)
 - LA SUBD. POLITIQUE COMMERCIALE AUX NOMS DES PAYS, P.E. FRANCE - POLITIQUE COMMERCIALE*
 - X BARRIERES COMMERCIALES
 - ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
 - XX ECONOMIE POLITIQUE (INDIRECTE)
 - INDUSTRIE ET ETAT (INDIRECTE)
 - POLITIQUE ECONOMIQUE
 - RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES
- POLITIQUE CULTURELLE**
 - VA CULTURE
 - CULTURE POPULAIRE
 - EDUCATION (INDIRECTE)
 - VIE INTELLECTUELLE
 - LA SUBD. POLITIQUE CULTURELLE AUX NOMS DES PAYS, P.E. FRANCE - POLITIQUE CULTURELLE*
 - X CULTURE ET ETAT
 - ETAT ET CULTURE
 - XX CULTURE
- POLITIQUE DANS L'ART**
- POLITIQUE DANS LA LITTERATURE**
 - VA SOCIALISME DANS LA LITTERATURE
 - X SCIENCES POLITIQUES DANS LA LITTERATURE
 - XX LITTERATURE
- POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
 - V ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L' (DIRECTE)

- POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE
 - V MAIN-D'OEUVRE, POLITIQUE DE (INDIRECTE)
- POLITIQUE DES PRIX
 - V PRIX, POLITIQUE DES (DIRECTE)
- POLITIQUE DES SCIENCES
 - V SCIENCES ET ETAT (DIRECTE)
- POLITIQUE DES TRANSPORTS
 - V TRANSPORT ET ETAT (DIRECTE)
- POLITIQUE DES TRANSPORTS URBAINS
 - V TRANSPORTS URBAINS, POLITIQUE DES (DIRECTE)
- POLITIQUE DU PLEIN EMPLOI**
 - VA BUREAUX DE PLACEMENT (DIRECTE)
 - CHOMAGE (DIRECTE)
 - EMPLOI - REGULARISATION (DIRECTE)
 - TRAVAIL, MARCHÉ DU (DIRECTE)
 - TRAVAUX PUBLICS
 - LA SUBD. POLITIQUE DU PLEIN EMPLOI AUX NOMS DES PAYS, ETC.*
 - X PLEIN EMPLOI, POLITIQUE DU
 - XX CHOMAGE (DIRECTE)
 - EMPLOI - REGULARISATION (DIRECTE)
 - INDUSTRIE ET ETAT (INDIRECTE)
 - MAIN-D'OEUVRE, POLITIQUE DE (INDIRECTE)
 - POLITIQUE ECONOMIQUE
 - SECURITE ECONOMIQUE (DIRECTE)
- POLITIQUE ECCLESIASTIQUE
 - V EGLISE - GOUVERNEMENT
- POLITIQUE ECONOMIQUE**
 - VA ASSISTANCE ECONOMIQUE INTERIEURE (DIRECTE)
 - ASSISTANCE TECHNIQUE
 - AUTARCIE
 - BIEN-ETRE ECONOMIQUE
 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - DOMAINE DE L'ETAT
 - ECONOMIE DU BIEN-ETRE
 - ECONOMIE POLITIQUE COMPAREE
 - INDUSTRIALISATION
 - INDUSTRIE - LEGISLATION (DIRECTE)
 - INDUSTRIE ET ETAT (INDIRECTE)
 - INFLATION (DIRECTE)
 - LAISSEZ-FAIRE
 - LIBRE-ECHANGE ET PROTECTIONNISME (INDIRECTE)
 - MAIN-D'OEUVRE, POLITIQUE DE (INDIRECTE)
 - MOBILISATION INDUSTRIELLE (INDIRECTE)
 - NATIONALISATIONS (DIRECTE)
 - PHYSIOCRATES
 - POLITIQUE AGRICOLE
 - POLITIQUE COMMERCIALE
 - POLITIQUE DU PLEIN EMPLOI
 - POLITIQUE FISCALE (DIRECTE)
 - POLITIQUE MONETAIRE (DIRECTE)
 - POLITIQUE SOCIALE
 - PRETS GOUVERNEMENTAUX (DIRECTE)
 - PRIORITES INDUSTRIELLES (DIRECTE)
 - PRIX ET SALAIRES, POLITIQUE DES (DIRECTE)
 - REFORME AGRAIRE (INDIRECTE)
 - RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES
 - SANCTIONS (DROIT INTERNATIONAL)
 - SECURITE ECONOMIQUE (DIRECTE)
 - STABILISATION ECONOMIQUE
 - TARIF (DIRECTE)
 - TRAVAIL, MARCHÉ DU (DIRECTE)
 - ZONAGE ECONOMIQUE (DIRECTE)
 - LA SUBD. POLITIQUE ECONOMIQUE AUX NOMS DES PAYS, REGIONS, VILLES, ETC.*
 - X DIRIGISME ECONOMIQUE
 - ECONOMIE MIXTE
 - ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
 - ETAT - INTERVENTIONS DANS L'ECONOMIE PRIVEE
 - INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE PRIVEE
 - NATIONALISME ECONOMIQUE
 - PLANIFICATION ECONOMIQUE
 - XX ECONOMIE POLITIQUE (INDIRECTE)
 - INDUSTRIE ET ETAT (INDIRECTE)
 - POLITIQUE SOCIALE
 - RECIPROCITE
- POLITIQUE ECONOMIQUE - MODELES MATHEMATIQUES**
- POLITIQUE ECONOMIQUE EXTERIEURE
 - V RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES
- POLITIQUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE
 - V RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES
- POLITIQUE ENERGETIQUE (DIRECTE)**
 - X ENERGIE ET ETAT
 - ETAT ET ENERGIE
- POLITIQUE ET ADMINISTRATION
 - V ADMINISTRATION ET POLITIQUE
- POLITIQUE ET AFFAIRES
 - V AFFAIRES ET POLITIQUE (DIRECTE)
- POLITIQUE ET BIBLE
 - V BIBLE - POLITIQUE
- POLITIQUE ET BIOLOGIE**
 - X BIOLOGIE ET POLITIQUE
- POLITIQUE ET CHRISTIANISME
 - V CHRISTIANISME ET POLITIQUE
- POLITIQUE ET DROIT
 - V DROIT ET POLITIQUE
- POLITIQUE ET ECONOMIE POLITIQUE
 - V ECONOMIE POLITIQUE ET POLITIQUE

- * COUT-EFFICACITE
 - * VA VALEUR - ANALYSE (CONTROLE DU PRIX DE REVIENT)
 - X ANALYSE DES COUTS ET RENDEMENTS
 - X COUT - ANALYSE
 - X COUT-AVANTAGE
 - * XX VALEUR - ANALYSE (CONTROLE DU PRIX DE REVIENT)
- * COUTELLERIE (DIRECTE)
 - * VA QUINCAILLERIE (DIRECTE)
 - * XX ARGENTERIE (INDIRECTE)
 - * XX OUTILS
 - * XX QUINCAILLERIE (DIRECTE)
- COUTS
 - * V COUT
- COUTUMES - REDACTION
- COUTUMES (DROIT)
 - * V DROIT COUTUMIER (DIRECTE)
- COUTUMES ALIMENTAIRES
 - * V HABITUDES ALIMENTAIRES
- COUTUMES MORTUAIRES
 - V SEPULTURE
- COUTUMES SEXUELLES
 - * V VIE SEXUELLE (DIRECTE)
- COUTUMES SOCIALES
 - * V CADEAUX (DIRECTE)
- * COUTURE
 - VA DES A COUDRE
 - * VA MACHINES A COUDRE
 - * VA OUVRAGES DE DAMES
 - * VA TRAVAUX A L'AIGUILLE (DIRECTE)
 - * XX MODE
 - * XX TRAVAUX A L'AIGUILLE (DIRECTE)
- COUVAISON
 - * V OEUF - INCUBATION
- * COUVENTS (INDIRECTE)
 - * VA ABBAYES (INDIRECTE)
 - * VA BEGUINAGES
 - * VA MONASTERES (INDIRECTE)
 - VA LA SUBD. EDIFICES RELIGIEUX AUX NOMS DES VILLES, P. E. PA-
 - VA RIS / EDIFICES RELIGIEUX
 - X CLOITRES
 - X SOEURS
 - * XX ABBAYES (INDIRECTE)
 - * XX BIENS ECCLESIASTIQUES (INDIRECTE)
 - * XX EGLISE - HISTOIRE
 - * XX MONACHISME ET ORDRES RELIGIEUX (INDIRECTE)
 - * XX MONASTERES (INDIRECTE)
- COUVREURE (CONSTRUCTION)
 - * V TERRASSES (ARCHITECTURE)
 - * V TOITS
- * COUVREURES DE LIVRES
 - * VA JAQUETTES DE LIVRES
- X LIVRES - COUVERTURES
 - * XX DESSIN DECORATIF (DIRECTE)
 - * XX RELIURE (DIRECTE)
- COUVREURES INDIENNES
 - * V INDIENS - TEXTILES ET TISSUS
- COUVRE-PARQUETS
 - * V REVETEMENTS DE SOL (DIRECTE)
- COUVRE-SOLS
 - * V REVETEMENTS DE SOL (DIRECTE)
- COVER-GIRLS
 - * V MANNEQUINS
- * COWBOYS (INDIRECTE)
 - VA GAUCHOS
 - X VAQUEROS
 - * XX CAVALIERS (INDIRECTE)
 - * XX DEFRICHEURS ET PIONNIERS, VIE DES (INDIRECTE)
 - XX GAUCHOS
- * COWBOYS - CHANTS ET MUSIQUE
 - * EXEMPLE SOUS CHANSONS
 - X CHANSONS DE COWBOYS
- COXALE, ARTICULATION
 - * V HANCHE - ARTICULATION
- COXO-FEMORALE, ARTICULATION
 - * V HANCHE - ARTICULATION
- COYOTES (INDIRECTE)
- * CRABES (INDIRECTE)
 - * XX CRUSTACES (INDIRECTE)
- CRACHEMENTS DE SANG
 - V HEMOPTYSIE
- CRAINTE
 - * V PEUR
- * CRANE
 - * SOUS CETTE VEDETTE, ON TROUVE LES OUVRAGES ANATOMIQUES ET
 - * PATHOLOGIQUES. LES OUVRAGES QUI TRAITENT DES CRANES OU
 - * POINT DE VUE ANTHROPOLOGIQUE, ARCHEOLOGIQUE OU ETHNOLOGI-
 - * QUE SE TROUVENT SOUS CRANIOLOGIE. LES TRAITES SUR LES
 - * METHODES POUR MESURER LE CRANE SE TROUVENT SOUS CRANIOME-
 - * TRIE
 - VA MACHOIRES
 - VA NERFS CRANIENS
 - * XX OS
 - * XX TETE
- CRANE - RADIOGRAPHIE
 - V ENCEPHALOGRAPHIE
- * CRANE - TOPOMETRIE
- CRANIOLOGIE (INDIRECTE)
 - * NOTE SOUS CRANE
 - * XX ANTHROPOLOGIE (INDIRECTE)
 - * XX ANTHROPOLOGIE PHYSIQUE
 - * XX CERVEAU

- * XX ETHNOLOGIE (INDIRECTE)
- * XX HOMME
- * CRANIOMETRIE
 - * NOTE SOUS CRANE
 - * VA ANTHROPOMETRIE (INDIRECTE)
 - * XX ANTHROPOMETRIE (INDIRECTE)
- * CRAPAUDS
 - * XX AMPHIBIENS (INDIRECTE)
 - * XX ANOURES
- CRAPETTE (JEU)
 - V BANQUE RUSSE (JEU)
- CRATERES (ARCHEOLOGIE)
 - * V VASES (DIRECTE)
- CRATERES (GEOMORPHOLOGIE)
 - * VA METEORITES
 - * VA VOLCANS (INDIRECTE)
 - * XX METEORITES
 - * XX VOLCANS (INDIRECTE)
- CREANCES
 - * V OETTES (DIRECTE)
- CREANCES PRIVILEGIEES
 - * V FAILLITE (DIRECTE)
- * CREATION
 - * VA BIBLE
 - * VA COSMOLOGIE
 - * VA DELUGE
 - * VA DIEU
 - * VA EVOLUTION
 - * VA GEOLOGIE (INDIRECTE)
 - * VA HOMME
 - * VA MYTHOLOGIE
 - * VA TERRE
 - VA LA SUBD. CREATION AUX NOMS DES PHILOSOPHES.
 - X COSMOGONIE BIBLIQUE
 - X CREATURE
 - * XX BIBLE ET SCIENCES
 - * XX COSMOGONIE
 - * XX COSMOLOGIE
 - * XX EVOLUTION
 - * XX FINALITE
 - * XX GEOLOGIE (INDIRECTE)
 - * XX HOMME
 - * XX PHILOSOPHIE
 - * XX RELIGION ET SCIENCES
 - * XX TERRE
 - * XX THEOLOGIE DOGMATIQUE (INDIRECTE)
 - * XX THEOLOGIE NATURELLE
- * CREATION ARTISTIQUE
 - * V CREATION LITTERAIRE, ARTISTIQUE, ETC. (DIRECTE)
 - * VA INSPIRATION
 - * XX INSPIRATION
- CREATION ARTISTIQUE - TESTS D APTITUDE
 - * V CREATIVITE - TESTS

- CREATION ARTISTIQUE, APTITUDE POUR LA
 - * V CREATIVITE
- CREATION D' ETATS
 - * V SUCCESSION D' ETATS
- * CREATION DRAMATIQUE
 - * NOTE SOUS ART D' ECRIRE
 - * VA THEATRE (GENRE LITTERAIRE) - TECHNIQUE
 - * XX ART D' ECRIRE
 - * XX THEATRE (GENRE LITTERAIRE) - TECHNIQUE
- * CREATION LITTERAIRE, ARTISTIQUE, ETC. (DIRECTE)
 - * VA ART - THEMES, MOTIFS ET PERSONNAGES
 - * VA INSPIRATION
 - * X CREATION ARTISTIQUE
 - * XX IMAGINATION
 - * XX INSPIRATION
- CREATION LITTERAIRE, ARTISTIQUE, ETC. - TESTS D' APTITUDE
 - * V CREATIVITE - TESTS
- CREATION LITTERAIRE, APTITUDE POUR LA
 - * V CREATIVITE
- CREATIQUE
 - * V CREATIVITE
- * CREATIVITE
 - * VA CREATIVITE (EDUCATION)
 - * VA ENFANTS - CREATION ARTISTIQUE
 - * VA FORMALISATION (LINGUISTIQUE)
 - X ACTIVITE CREATRICE
 - X CREATION ARTISTIQUE, APTITUDE POUR LA
 - X CREATION LITTERAIRE, APTITUDE POUR LA
 - X CREATIQUE
 - X INVENTION (PSYCHOLOGIE)
 - X PENSEE CREATRICE
 - * XX CREATIVITE (EDUCATION)
 - * XX GENIE (DIRECTE)
 - * XX IMAGINATION
 - * XX INSPIRATION
- * CREATIVITE - TESTS
 - X CREATION ARTISTIQUE - TESTS D' APTITUDE
 - X CREATION LITTERAIRE, ARTISTIQUE, ETC. - TESTS D' APTITUDE
 - * XX APTITUDE - TESTS
- * CREATIVITE (EDUCATION)
 - * VA CREATIVITE
 - X PENSEE CREATRICE (EDUCATION)
 - * XX CREATIVITE
- CREATURE
 - * V CREATION
- * CRECHES (INDIRECTE)
 - VA GARDERIES (DIRECTE)
 - XX ENFANTS - SOINS EN INSTITUTIONS (DIRECTE)
- CREOBILITE
 - * V VERITE ET MENSONGE
- * CREDIT (DIRECTE)

- * FRANCAIS (L) - PHONETIQUE
 - * EXEMPLE SOUS PHONETIQUE ET SOUS LE RENVOI PHONOLOGI
 - * XX LECTURE (ENSEIGNEMENT PRIMAIRE) (DIRECTE)
- * FRANCAIS (L) - PHONOLOGIE
 - * SOUS CETTE VEDETTE, ON TROUVE LES OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DES SONS OU DES LETTRES OU LES LOIS QUI REGISSENT LEURS CHANGEMENTS.
 - * EXEMPLE SOUS PHONETIQUE ET SOUS LE RENVOI PHONOLOGI
 - VA FRANCAIS (L) - PHONOSTYLISTIQUE
- FRANCAIS (L) - PHONOSTYLISTIQUE
 - * XX FRANCAIS (L) - PHONOLOGIE
 - * XX FRANCAIS (L) - STYLISTIQUE
- * FRANCAIS (L) - PHRASES
 - FRANCAIS (L) - PLURIEL
 - V FRANCAIS (L) - NOMBRE
 - V LA SUBD NOMBRE AUX NOMS DES LANGUES P E ANGLAIS (L) - N
 - V OMBRE
 - FRANCAIS (L) - PONCTUATION
 - * EXEMPLE SOUS PONCTUATION
 - FRANCAIS (L) - PREPOSITIONS
- * FRANCAIS (L) - PRONOM
- * FRANCAIS (L) - PRONONCIATION
 - * SOUS CETTE VEDETTE, ON TROUVE LES OUVRAGES SUR LA PRONONCIATION DES MOTS (COMME DISTINCTE DE CELLE DE LETTRES OU DE SONS PARTICULIERS) SELON LE BON USAGE.
 - * EXEMPLE SOUS LE RENVOI ORTHOEPIC
- FRANCAIS (L) - PROPOSITIONS
 - * V FRANCAIS (L) - MEMBRES DE PHRASE
- FRANCAIS (L) - PROSODIE
 - * V FRANCAIS (L) - VERSIFICATION
- * FRANCAIS (L) - PROVINCIALISMES (DIRECTE)
 - X FRANCAIS (L) - EXPRESSIONS INCORRECTES, PROVINCIAL., ETC.
 - * XX FRANCAIS (L) - DIALECTES (DIRECTE)
- FRANCAIS (L) - RENOUEAU
- * FRANCAIS (L) - RHETORIQUE
 - * NOTE SOUS EXPOSITION (RHETORIQUE)
 - * EXEMPLE SOUS RHETORIQUE ET SOUS FRANCAIS (L) - COMPOSITION ET EXERCICES.
 - * VA FRANCAIS (L) - COMPOSITION ET EXERCICES
 - * VA FRANCAIS (L) - STYLISTIQUE
- * FRANCAIS (L) - RIMES
 - * EXEMPLE SOUS RIMES.
- * FRANCAIS (L) - RIMES - DICTIONNAIRES
 - * XX FRANCAIS (L) - DICTIONNAIRES
- * FRANCAIS (L) - RYTHME
 - * EXEMPLE SOUS RYTHME
 - X FRANCAIS (L) - METRIQUE ET RYTHMIQUE
 - * XX FRANCAIS (L) - VERSIFICATION
- * FRANCAIS (L) - SEMANTIQUE
 - * EXEMPLE SOUS SEMANTIQUE
 - X FRANCAIS (L) - SEMASIOLOGIE
- FRANCAIS (L) - SEMASIOLOGIE
 - * V FRANCAIS (L) - SEMANTIQUE
- FRANCAIS (L) - SIGLES
 - * V SIGLES
- FRANCAIS (L) - SOLEDISMES
 - * V FRANCAIS (L) - IDIOTISMES, CORRECTIONS ERREURS
- * FRANCAIS (L) - STYLISTIQUE
 - VA FRANCAIS (L) - PHONOSTYLISTIQUE
 - X FRANCAIS (L) - FRANCAIS LITTERAIRE
 - X FRANCAIS (L) - METRIQUE ET RYTHMIQUE
 - * XX FRANCAIS (L) - RHETORIQUE
- FRANCAIS (L) - SUBJONCTIF
 - * V FRANCAIS (L) - MODE
- FRANCAIS (L) - SUBSTANTIF
 - * V FRANCAIS (L) - NOM
- * FRANCAIS (L) - SUFFIXES ET PREFIXES
- * FRANCAIS (L) - SYNONYMES ET ANTONYMES
 - X FRANCAIS (L) - ANTONYMES
 - * XX FRANCAIS (L) - DICTIONNAIRES
- * FRANCAIS (L) - SYNTAXE
 - X FRANCAIS (L) - ACCORD
- * FRANCAIS (L) - TEMPS
 - FRANCAIS (L) - THEMES ET VERSIONS
 - V FRANCAIS (L) - VERSIONS ET THEMES
 - FRANCAIS (L) - TRADUCTION EN ALLEMAND (EN ANGLAIS, ETC.)
- * FRANCAIS (L) - USAGE
 - X FRANCAIS (L) - EMPLOI
 - * XX FRANCAIS (L) - GRAMMAIRE
- FRANCAIS (L) - VARIATION
- * FRANCAIS (L) - VERBE
 - VA FRANCAIS (L) - VERBES AUXILIAIRES
 - VA FRANCAIS (L) - VOIX
 - X FRANCAIS (L) - CONJUGAISON
 - X FRANCAIS (L) - VERBES PERIPHRASTIQUES
- FRANCAIS (L) - VERBES AUXILIAIRES
 - * XX FRANCAIS (L) - VERBE
- FRANCAIS (L) - VERBES PERIPHRASTIQUES
 - * V FRANCAIS (L) - VERBE
- * FRANCAIS (L) - VERSIFICATION
 - * EXEMPLE SOUS VERSIFICATION
 - * VA FRANCAIS (L) - RYTHME
 - VA VERS LIBRE
 - X FRANCAIS (L) - METRIQUE ET RYTHMIQUE
 - X FRANCAIS (L) - PROSODIE
- FRANCAIS (L) - VERSIONS ET THEMES
 - X FRANCAIS (L) - THEMES ET VERSIONS

Vedettes modèles

Certaines vedettes sont considérées comme représentatives de toute une catégorie de vedettes en ce qui concerne les subdivisions qu'elles commandent. Dans le répertoire, ces vedettes constituent des modèles qui indiquent les subdivisions s'appliquant aux autres vedettes de la même catégorie. Bon nombre de ces vedettes ressortissent à des catégories qui sont normalement exclues du répertoire (p. ex., noms de personnes, de livres saints, d'universités, etc.); si on les a retenues, c'est qu'elles commandent des groupes de subdivisions caractéristiques. D'autres vedettes sont représentatives en ce qu'elles sont subdivisées de façon plus détaillée que les autres vedettes de la même catégorie, toutes données dans le répertoire. Parfois, le modèle d'une catégorie comprend plusieurs vedettes, lorsqu'on a estimé qu'aucune vedette ne comprenait, à elle seule, toutes les subdivisions nécessaires. Dans tous les cas, les vedettes modèles visent à donner une idée de l'éventail des subdivisions possibles dans chaque catégorie. Afin d'économiser l'espace, la Library of Congress ne développera à l'avenir que ces vedettes modèles et éliminera du répertoire les subdivisions relatives à d'autres vedettes de la même catégorie. On trouvera ci-dessous la liste des vedettes modèles, arrêtée à la fin de 1973. Elles sont classées d'abord selon les grands domaines du savoir puis selon les catégories particulières.

<u>Domaine du savoir</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Vedette modèle</u>	
Arts	Ecrivains	<i>Hugo, Victor, 1802-1885</i>	
	Langues	<i>Français (Langue)</i>	
	Littératures	<i>Littérature française</i>	
	Musiciens	<i>Wagner, Richard, 1813-1883</i>	
Education	Types d'établissements	<i>Ecoles</i> <i>Universités</i>	
	Universités	<i>Université Laval</i>	
Histoire et géographie	Armées et marines	<i>France. Armée</i> <i>France. Marine</i>	
	Cours d'eau ¹	<i>Saint-Laurent, Fleuve</i>	
	Groupes ethniques, minorités, etc.	<i>Indiens -- Amérique du Nord</i> <i>Juifs</i> <i>Noirs</i>	
	Guerres		<i>Guerre, 1914-1918</i> <i>(Mondiale, 1^{re})</i>
			<i>Guerre, 1939-1945</i> <i>(Mondiale, 2^e)</i>

1. Le Répertoire de Laval ajoute cette catégorie de vedettes.

	Hommes d'Etat ¹	<i>Napoléon 1^{er}, empereur des Français, 1769-1821</i>
	Parlements	<i>Etats-Unis. Congress</i>
	Pays	<i>France</i>
	Villes	<i>Paris, France</i>
Philosophie et religion	Confessions chrétiennes	<i>Baptistes</i> <i>Eglise catholique</i>
	Fondateurs de religion	<i>Jésus-Christ</i>
	Livres sacrés	<i>Bible</i>
	Ordres monastiques et religieux	<i>Jésuites</i>
	Philosophes	<i>Thomas d'Aquin, saint, 1225?-1274</i>
	Religions	<i>Christianisme</i>
	Théologie	<i>Salut</i>
Science et technique	Animaux	<i>Poissons</i>
	Bétail	<i>Bovins</i>
	Constructions	<i>Habitations</i> <i>Usines</i>
	Cultures	<i>Fruits</i>
	Equipement mécanique	<i>Construction -- Equipement</i> <i>Machines</i>
	Maladies	<i>Cancer</i> <i>Tuberculose</i>
	Matériaux	<i>Béton</i> <i>Métaux</i>
	Organes et parties du corps	<i>Cerveau</i> <i>Coeur</i>
	Plantes	<i>Champignons</i>

1. On trouvera dans le bulletin 124 une liste exhaustive des subdivisions employées aux noms des hommes d'Etat, précédée d'indications sur l'emploi de ces subdivisions (voir Cataloging Service, bulletin 124, pp. 16-17).

	Produits chimiques	<i>Cuivre</i>
	Transports	<i>Chemins de fer</i>
	Véhicules	<i>Automobiles</i>
Sciences humaines	Catégories de personnes	<i>Enfants</i>
		<i>Etudiants</i>
		<i>Femmes</i>
	Industrie	<i>Commerce de détail¹</i>
		<i>Construction -- Industrie</i>

Subdivisions utilisées aux noms géographiques

Comme il n'y a aucune vedette géographique du répertoire qui montre toutes les subdivisions possibles aux noms géographiques, nous présentons ci-dessous la liste de toutes les subdivisions qui peuvent s'utiliser aux noms 1) des régions, des pays, etc. et 2) des villes.

I

LISTE DES SUBDIVISIONS UTILISEES AUX NOMS DES REGIONS, DES PAYS, ETC.

Administration	Cartes
Altitudes	Cartes -- Bibliographie
Analyse et indexation des documents	Cartes de travail
Anecdotes, facéties, satires, etc.	Cartes en relief
Annexion à [nom du pays]	Cartes illustrées
Anniversaires, etc.	Cartes physiques
Annuaire	Cartes routières
Annuaire téléphonique	Cartes topographiques
Anthologies	Célébrations du centenaire, etc.
Antiquités	Centres de recherche publics
Bâtiments publics	Chants et musique
Bibliographie	Chartes, privilèges, immunités
Biobibliographie	Civilisation
Biographies	Climat
Biographies -- Anecdotes, facéties, satires, etc.	Clubs
Biographies -- Portraits	Collections
Bottins mondains	Colonies
	Colonisation
	Commerce
	Conditions économiques

1. Le Répertoire de Laval ne retient pas cette vedette modèle.

Conditions morales
 Conditions rurales
 Conditions sociales
 Congrès
 Cour et courtisans
 Crédits budgétaires et dépenses
 Culture populaire
 Cyclone, [année]

 Découverte et exploration
 Découvertes d'or
 Défense aérienne
 Défense aérienne active
 Défense côtière
 Défense nationale
 Défense passive
 Descriptions et voyages
 Descriptions et voyages -- Circuits
 touristiques
 Descriptions et voyages -- Guides
 Descriptions et voyages -- Vues
 Descriptions et voyages -- Vues aériennes
 Dictionnaires et encyclopédies
 Discours, essais, conférences
 Distances, etc.
 Divisions politiques et administratives
 Domaine
 Droit constitutionnel

 Emigration et immigration
 Enregistrements sonores pour la jeunesse
 Etablissements religieux et ecclésiastiques
 Etats
 Etrangers
 Exilés
 Expansion territoriale
 Exploration aérienne
 Explorations

 Famines
 Films pour la jeunesse
 Foires
 Fonctionnaires
 Fonctionnaires -- Nomination, compétence,
 permanence, etc.
 Fonctionnaires -- Pensions
 Fonctionnaires -- Traitements, indemnités, etc.

Forces armées
 Frontières

 Généalogie
 Géographie historique
 Géographie historique -- Cartes
 Gouverneurs

 Histoire
 Histoire -- Anecdotes, facéties,
 satires, etc.
 Histoire -- Prophéties
 Histoire -- Sources
 Histoire comique, satirique, etc.
 Histoire constitutionnelle
 Histoire locale
 Histoire militaire
 Histoire navale
 Histoire religieuse
 Historiographie

 Imprimés
 Incidents de frontière
 Industrie
 Intégration économique

 Langues
 Levés
 Listes électorales
 Littératures

 Maison du roi
 Massacre, [date]
 Milice
 Milice navale
 Miscellanées
 Mœurs et coutumes

 Navigation
 Navires de l'Etat
 Neutralité
 Noblesse
 Nom

Opinion étrangère
 Ouragan, [année]
 Ouragans
 Ouvrages pour la jeunesse

Périodiques
 Petite noblesse
 Photocartes
 Photographies aériennes
 Poésie
 Poésie pour la jeunesse
 Politique commerciale
 Politique économique
 Politique et gouvernement
 Politique forestière
 Politique militaire
 Politique sociale
 Population
 Présidents
 Princes et princesses
 Proclamations
 Produits manufacturés
 Protection civile
 Provinces
 Publications officielles

Races indigènes
 Recensement, [année]
 Recensions de livres
 Registres
 Relations (générales) -- [nom du pays]
 Relations économiques extérieures
 Relations extérieures
 Relations extérieures -- Administration
 Relations militaires -- [nom du pays]
 Relations raciales
 Religion
 Répertoires
 Répertoires géographiques
 Résumés analytiques
 Rois et souverains
 Romans
 Romans pour la jeunesse

Sceau
 Sécurité nationale
 Service diplomatique et consulaire
 Service diplomatique et consulaire --
 Privilèges et immunités
 Services statistiques
 Sociétés savantes et instituts
 Statistiques
 Statistiques démographiques
 Statistiques médicales
 Statut international

Tempête de neige, [année]
 Territoires et possessions
 Théâtre
 Théâtre pour la jeunesse
 Tornade, [année]
 Travaux publics
 Tsunami, [date]
 Tsunamis
 Typhon, [année]

Vie intellectuelle
 Vie religieuse

II

LISTE DES SUBDIVISIONS UTILISEES AUX NOMS DES VILLES¹

Abattoirs	Cimetières
Administration	Cinéma
Aménagement et assainissement	Cinéma — Catastrophe, [date]
Analyse et indexation des documents	Civilisation
Anecdotes, facéties, satires, etc.	Climat
Anniversaires, etc.	Clubs
Annuaire	Collections
Annuaire téléphonique	Commerce
Anthologies	Conditions économiques
Antiquités	Conditions morales
Approvisionnement en eau	Conditions sociales
Asiles d'indigents	Congrès
Avalanche, [année]	Conservatoires de musique
	Constructions
Bacs	Corporations
Banlieue	Cours
Bars, brasseries, cafés, etc.	Couvents
Bâtiments publics	Culture populaire
Bibliographie	Cyclone, [année]
Bibliothèques	
Bibliographie	Défense aérienne
Biographies	Défense aérienne active
Biographies — Anecdotes, facéties, satires, etc.	Défense passive
Biographies — Portraits	Dépôts d'armes
Boîtes de nuit, dancings, etc.	Descriptions
Bombardement, [année]	Descriptions — Circuits touristiques
Bottins mondains	Descriptions -- Guides
	Descriptions — Vues
Canaux	Descriptions — Vues aériennes
Carnaval	Dictionnaires et encyclopédies
Cartes en relief	Discothèques (Dancings)
Cartes illustrées	Discours, essais, conférences
Célébrations du centenaire, etc.	Distances, etc.
Centres de recherche publics	Docks, quais, etc.
Chants et musique	Domaine
Chartes, privilèges, immunités	
Châteaux	

1. Le bulletin 111 précise la pratique des subdivisions aux noms des villes qui représentent des catégories d'institutions, de constructions, etc. (voir Cataloging Service, bulletin 111, pp. 11-12).

- Eboulement, [année]
 Eclairage
 Ecoles
 Ecuries
 Eglises
 Egouts
 Emeute, [date]
 Emeutes
 Enregistrements sonores pour la jeunesse
 Equipements de loisirs
 Equipements sportifs
 Etablissements de correction
 Etablissements religieux et ecclésiastiques
 Etrangers
 Explosion, [année]
 Expositions

 Festivals, etc.
 Films pour la jeunesse
 Foires
 Fonctionnaires
 Fonctionnaires -- Nomination, compétence, permanence, etc.
 Fonctionnaires -- Pensions
 Fonctionnaires -- Traitements, indemnités, etc.
 Fontaines
 Fortifications, installations militaires, etc.

 Généalogie
 Glissement de terrain, [année]
 Grève générale, [année]

 Habitations
 Histoire
 Histoire -- Anecdotes, facéties, satires, etc.
 Histoire -- Prophéties
 Histoire -- Sources
 Histoire -- [année] (Siège)
 Histoire -- [années extrêmes] (Sièges)
 Histoire comique, satirique, etc.
 Histoire militaire
 Histoire religieuse
 Historiographie
 Hôpitaux
 Hôtels, motels, etc.

 Immeubles à bureaux
 Imprimés
 Incendie, [année]
 Incendies et prévention des incendies
 Industrie
 Inondation, [année]
 Inondations

 Laboratoires
 Laveries
 Levés
 Limites
 Listes électorales
 Loisirs

 Magasins, centres commerciaux, etc.
 Maires
 Manifestation, [date]
 Manufactures d'armes
 Marchés
 Massacre, [date]
 Miscellanées
 Mœurs et coutumes
 Monastères
 Monuments
 Monuments funéraires
 Morgues
 Mosquées
 Murs
 Musées

 Nom

 Oeuvres de bienfaisance
 Ouragan, [année]
 Ouragans
 Ouvrages pour la jeunesse

 Palais
 Parcs
 Parcs à bétail
 Pauvres
 Périodiques
 Photocartes
 Photographies aériennes
 Places

Plages
 Plans
 Plans -- Bibliographie
 Plans de zonage
 Poésie
 Poésie pour la jeunesse
 Police
 Politique économique
 Politique sociale
 Ponts
 Population
 Port
 Portes
 Prise, [année]
 Produits manufacturés
 Protection civile
 Publications officielles

 Quartiers

 Recensement, [année]
 Recensions de livres
 Registres
 Relations (générales) -- [nom de la ville]
 Relations militaires -- [nom de la ville]
 Relations raciales
 Religion
 Répertoires
 Répertoires géographiques
 Restaurants
 Résumés analytiques
 Romans
 Romans pour la jeunesse
 Rues
 Rues -- Nettoyement

 Salles d'exercice
 Salles, équipements de congrès, etc.
 Sanctuaires
 Sceau
 Services d'ambulance
 Services statistiques
 Sociétés savantes et instituts
 Spectacles et divertissements
 Statistiques

 Statistiques démographiques
 Statistiques médicales
 Statues
 Statut international
 Stûpa
 Synagogues

 Tempête, [année]
 Tempête de neige, [année]
 Temples
 Terrains de jeux
 Théâtre
 Théâtre pour la jeunesse
 Théâtres
 Théâtres -- Catastrophe, [date]
 Toilettes publiques
 Tombeaux
 Tornade, [année]
 Tours
 Transport, Systèmes de
 Travaux publics
 Tremblement de terre, [année]
 Tsunami, [date]
 Tsunamis
 Typhon, [année]

 Vie intellectuelle
 Vie religieuse
 Ville souterraine

ANNEXE IV

221 : Personnes physiques
231 : Collectivités
235 : Titres
251 : Sujets - matières
261 : Lieux

1.4 EXEMPLES ILLUSTRANT LES REGLES D'INTERCLASSEMENT

231 Baader Meinhof Grupe
221 Ba'al shem tov
261 Baalbek
221 Babeuf, conspiration de , 1796
221 Babeuf, Gracchus
261 Bâle / descriptions
261 Bâle , concile de, 1431
261 Bâle (canton)
261 Bâle (diocèse)
251 Baux / France
251 Baux commerciaux
261 Baux-de-Provence
251 Baux ruraux
221 Berlin, Irving
261 Berlin / dans l'art
261 Berlin , question de
261 Berlin-Est
261 Berlin-Ouest

221 ° Cotes (général)
221 ° Cotes, robert
261 ° Cotès, (Maroc)
231 ° C.O.T.E.S. (Valenciennes)
251 Côtes
251 Côtes, défense des
251 Côtes (anatomie)
251 Cotes (bibliothéconomie)
251 ° Côtes de veau
261 Côtes du Nord (département)
235 ° Côtes-du-Nord-Hebdo (périodique)
251 Côtes-du-Rhône (vin)

(les exemples précédés du signe ° sont factices)

.../...

231 ° Cotes foundation for arts development (New York)
 221 ° Cotes-langevin, Henri
 251 Ecole coopérative
 251 Ecole de Barbizon
 231 Ecole Diderot (Paris)
 251 Ecole du Danube
 231 Ecole polytechnique (Paris)
 251 Ecole siennoise
 251 Ecole vénitienne

221 Jean (empereur, Orient, 1)
 221 Jean (pape, 22)
 221 Jean (roi, Angleterre)
 221 ° Jean, Isabelle
 231 ° Jean (bateau)
 235 Jean (livre du nouveau testament)
 251 ° Jean (tissu)
 251 ° Jean (tissu) / industrie et commerce
 221 Jean Ier Tzimiscès [renvoi]
 221 Jean-Bon-Saint-André
 221 Jean de la Croix
 235 ° Jean et Jeannette (périodique)
 221 Jean-Paul
 231 Jean Renoir and co (Los Angelès, Cal.)
 221 Jean-sans-terre
 221 Paris (comte de)
 221 Paris (héros troyen)
 221 ° Paris (roi, Grèce)
 221 Paris, Gaston
 261 Paris
 261 Paris / rues
 261 Paris . Hôtel de ville
 261 Paris, café de [renvoi]
 261 Paris, traité de, 1763
 261 Paris (diocèse)

261 Paris (diocèse) / Population
 261 °Paris (Texas)
 261 °Paris (Texas) (agglomération)
 235 °Paris (périodique)
 251 Paris
 251 Paris / législation
 251 paris, règle des
 251 paris (psychologie)
 235 °Paris-Actualités (périodique)
 221 Pâris-Duverney, Joseph
 231 °Paris-Halles (Paris) (restaurant)
 235 °Paris : hebdomadaire du spectacle (périodique)
 251 paris sans garantie
 231 Paris-Tours Agency (Londres)
 221 °Roman (général)
 221 °Roman (saint)
 221 °Roman, Jean-Baptiste
 261 °Roman (Moldavie)
 251 roman
 251 roman, technique du
 251 roman anglais
 221 Roman Calderon, Juan
 235 Roman de Renart
 251 roman et poésie
 251 roman français
 231 °Roman History Association (Londres)
 231 °Roman Polanski films corporation
 251 roman russe
 221 °Temple, affaire, 1956
 221 Temple, Dorothy
 221 Temple, William
 231 Temple, ordre du [renvoi]
 235 °Temple, le (périodique)
 251 Temple de Dieu
 251 Temple de Jérusalem [renvoi]
 251 temples
 251 temples grecs
 251 templiers

- 261 Vatican, concile du, 1869-1870 (1er)
- 261 Vatican, concile du, 1962-1965 (2ème)
- 261 Vatican (cité du)
- 261 Vatican (cité du) / guides
- 261 Vatican 2 [renvoi]
- 261 Société (archipel de la)
- 251 société, haute
- 251 société (droit civil)
- 231 Société d'archéologie de Montpellier (Montpellier)
- 251 société de masse
- 231 Société des antiquaires de l'Ouest
- 231 Société des Nations
- 251 société et religion
- 251 société féodale
- 231 Société nationale des Chemins de fer français
- 251 société primitive
- 221 °Vié, Dominique
- * 261 Vie (fleuve) (Vendée)
- 261 Vie (rivière) (Calvados)
- 231 °V.I.E. (Paris)
- 231 °vie (Paris) (compagnie d'assurance)
- 235 °Vie (périodique)
- 251 vie
- 251 vie / origines
- 251 vie, eau de [renvoi]
- 251 vie (biologie)
- 235 Vie claire, la (périodique)
- 251 vie communautaire
- 251 vie contemplative
- 235 °Vie de Jeanne d'Arc de France
- 235 Vie médicale (périodique)
- 251 vie religieuse





* 9 5 6 5 9 7 7 *